

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. JOSEPH ZAYED, président**
M. PIERRE RENAUD, commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR L'ÉTAT DES LIEUX ET LA GESTION DES RÉSIDUS ULTIMES**

CONSULTATIONS AUTOCHTONES

VOLUME 1

Séance tenue le 8 juin 2021 à 9 h
par visioconférence

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA JOURNÉE DU 8 JUIN 2021

MOT DU PRÉSIDENT 1

THÈME 1

LA GESTION DE LA FERRAILLE5

THÈME 2

LE BRÛLAGE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET LES ALTERNATIVES.....27

PAUSE

REPRISE

THÈME 3

LE FINANCEMENT POUR FACILITER UNE MEILLEURE GESTION

DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 88

THÈME 4

LA CRÉATION D'UNE STRUCTURE OFFICIELLE DE GESTION

DES MATIÈRES RÉSIDUELLES77

MOT DE LA FIN..... 96

SÉANCE AJOURNÉE AU 9 JUIN 2021 À 9 h

SÉANCE DU 8 JUIN 2021
MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

5

Mesdames, Messieurs, bonjour et bienvenue à cette séance de consultation publique sur l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes. Permettez-moi de me présenter et de faire une très brève introduction.

10

Mon nom est Joseph Zayed et je préside cette commission d'enquête. Je suis accompagné de mon collègue commissaire, Monsieur Pierre Renaud. Un mot, d'abord, pour vous informer que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, qu'on appelle communément le BAPE, a reçu un mandat du ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour dresser le portrait actuel de l'élimination des matières résiduelles, ainsi que le portrait de la capacité d'élimination anticipée pour les 20 prochaines années.

15

En conformité avec son mandat, la commission a également organisé des consultations spécifiques auprès des communautés et des nations autochtones en territoire conventionné. Nous souhaitons vous permettre aujourd'hui de poser des questions, de clarifier certains aspects, de présenter vos préoccupations, d'exprimer votre opinion, d'émettre des commentaires, de faire des suggestions, ou de proposer des modifications sur la gestion des résidus. Nous vous demandons cependant de préciser votre nom à chaque fois que vous prenez la parole. C'est nécessaire pour les fins de la sténotypie.

20

25

Des échanges préalables ont permis l'envoi à la commission d'un document intitulé *Matières résiduelles, rapport sur la situation dans la région de Kawawachikamach, Matimekush-Lac John et Schefferville*. S'il n'y a pas d'objection, ce document sera rendu public à la fin de la présente journée.

30

Ces échanges nous ont également permis de dégager quatre thèmes pour les discussions d'aujourd'hui. Il s'agit de :

- (1) la gestion de la ferraille;
- (2) le brûlage des matières résiduelles et les alternatives;
- (3) le financement pour faciliter une meilleure gestion des matières résiduelles;
- (4) la création d'une structure officielle de gestion des matières résiduelles.

35

Pour répondre à vos questions ou pour clarifier certains aspects, nous avons avec nous des porte-parole des ministères de l'Environnement, ministère de la Santé, ainsi que de Recyc-Québec. Je leur demanderais de bien vouloir se présenter. Tout d'abord, du ministère de l'Environnement -- Monsieur Trudel? Si vous voulez allumer la caméra?

40

M. CLAUDE TRUDEL :

Oui. Bonjour, Monsieur le président. Je me présente, Claude Trudel. Je suis du ministère de l'Environnement, de la Direction des matières résiduelles. Est-ce que vous voulez que je vous fasse une énumération des personnes qui m'accompagnent?

45

LE PRÉSIDENT :

Non. Ce n'est pas nécessaire ce matin.

50

M. CLAUDE TRUDEL :

Parfait. Merci.

55

LE PRÉSIDENT :

Merci. Du ministère de la Santé? Monsieur Banabessey?

M. KOFFI BANABESSEY :

60

Oui. Est-ce que vous m'entendez?

LE PRÉSIDENT :

Oui. Je vous entends très bien. Donc, c'est vous qui êtes le porte-parole, aujourd'hui, du ministère de la Santé?

65

M. KOFFI BANABESSEY :

70 Oui. Je m'appelle Banabessey, puis je suis à la Direction de la santé publique sur la Côte-Nord. Donc, je représente le ministère de la Santé.

LE PRÉSIDENT :

75 Merci beaucoup. Et enfin, pour Recyc-Québec -- vous pouvez fermer la caméra, Monsieur Banabessey. Donc, pour Recyc-Québec?

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

80 Bonjour, Monsieur le président. Sophie Langlois-Blouin de Recyc-Québec.

LE PRÉSIDENT :

85 Merci, Madame. Alors, comme il a été convenu, la journée d'aujourd'hui se déroulera grâce à une traduction libre suite à chacune des interventions, comme vous en avez l'habitude. Avant d'aborder le premier thème, il serait intéressant, si c'était possible, de faire un tour de table et de permettre à chacun de se présenter. Nous pouvons commencer par -- Karine?

Mme KARINE JEAN :

90 Oui. On pourrait commencer avec les représentants de la communauté Naskapi. Alors, Madame Charland, je souhaiterais vous donner la parole et permettre aux participants qui vous accompagnent de se présenter.

Mme NATHALIE CHARLAND :

95 Bonjour, Monsieur le président. Nathalie Charland de la communauté Naskapi de Kawawachikamach. Je vais passer la parole ensuite à Billy Shecanapish, puis je vais lui traduire en anglais.

100 Billy, if you want to introduce yourself to the Commission, that would be appreciated.

M. BILLY SHECANAPISH :

105 Yes. My name is Billy Shecanapish, from Naskapi Nation of Kawawachikamach in Northern Quebec. I work as environment and land in my community. So, hello everybody.

LE PRÉSIDENT :

110 Thank you. Can we have just a very brief translation for those persons who do not speak English?

Mme NATHALIE CHARLAND :

115 Oui. Alors, Billy travaille pour la Nation Naskapi. Il est agent de liaison, Environnement, et siège au comité intercommunautaire depuis quelques années déjà.

Alors, je vais maintenant passer la parole à Robert Prévost.

M. ROBERT PRÉVOST :

120 Bonjour à tous. Robert Prévost. Je travaille avec Billy puis Nathalie sur la question de gestion des matières résiduelles dans la région de Schefferville. Là, pour l'instant, on a juste les représentants de la Nation Naskapi avec nous. L'administrateur de la Ville de Schefferville va être là dans -- il me disait dans 15 minutes, ça fait qu'il devrait se joindre à nous sous peu. Et je tente de rejoindre les gens de Matimekush-Lac John, là, que je ne réussis pas à rejoindre, malheureusement.

LE PRÉSIDENT :

130 Merci.

Mme KARINE JEAN :

135 Monsieur Zayed, je pense que ça fait le tour. Comme Monsieur Prévost vient de le dire, seule la communauté des Naskapis est présente présentement, avec Monsieur Shecanapish, Monsieur Prévost et Madame Charland. Le représentant de la Ville de Schefferville va se joindre à

nous dans une quinzaine, et les Innus, Monsieur Prévost tente de les rejoindre. Donc, on semble complet pour le moment.

140

THÈME 1
LA GESTION DE LA FERRAILLE

145

LE PRÉSIDENT :

C'est parfait. Alors, écoutez, si vous n'avez pas d'objection nous allons pouvoir commencer immédiatement avec le premier thème qui a été identifié dans le document que vous nous avez envoyé, qui touche la gestion de la ferraille.

150

Donc, il s'agit d'un problème important, un des quatre problèmes -- ça ne veut pas dire que ce sont les seuls, mais un des quatre problèmes très importants. Vous avez, dans le document que vous nous avez envoyé, indiqué que vous préparez pour 2021, vous vous préparez à expédier 13 VHU et de la ferraille située à l'extérieur du dépôt de ferraille, vers un recycleur, et installer un système de surveillance au dépôt de ferraille. Pour lancer la discussion, nous aimerions savoir, tout d'abord, avant d'interpeller les représentants des ministères ou de Recyc-Québec, où est-ce que vous en êtes, maintenant, avec la phase 4, 2020-2021, pour la ferraille?

155

M. ROBERT PRÉVOST :

160

If you want, Billy and Nathalie, I can start, and you can complete afterwards.

Bon, bien, pour la ferraille, c'est -- en tout, là, c'est environ 5 000 tonnes -- bon, je sais qu'un peu -- il y a un site commun d'entreposage de ferraille dans la région de Schefferville qui est utilisé par les trois communautés, qui est situé sur le territoire de la ville de Schefferville. Ce site-là a à peu près une capacité d'environ 5 000 tonnes, ce qui, actuellement, est en -- actuellement, le site est complet, là, donc, on a environ 5 000 tonnes de métal au site de ferraille. Donc, il est plein depuis -- on pourrait dire depuis un an, là, si ce n'est pas plus. Il y a aussi de la ferraille un peu partout, là, qui -- qui sont sur les territoires des trois communautés, étant donné que le site est plein. Donc, là, il faut -- c'est une des priorités, il faut sortir la ferraille, là, parce que là, on déborde, comme on vous l'explique.

170

175 Le problème, c'est que c'est très, très dispendieux. La façon de faire qu'ils faisaient dans les années précédentes, là, qui était sur les wagons de train traditionnels, ça allait jusqu'à Sept-Îles, Sept-Îles, ça continuait par les camions. On estimait les coûts environ à 900 000 \$ pour traiter le 5 000 tonnes qui est au site de ferraille actuellement.

180 On essaie de trouver d'autres moyens moins chers. Un moyen qui est exploré actuellement par le consultant qui travaille sur le projet, c'est avec AIM, qui ont des wagons à métal spécialisés qui pourraient monter jusqu'à Schefferville, puis descendre ça jusqu'à Sept-Îles ou Port-Cartier, je crois, et de là, du port là-bas, de transporter la ferraille par bateau jusqu'à Montréal, jusqu'aux installations de recyclage, des fonderies, là, je crois, qu'il y a à Montréal.

185 Les estimations préliminaires -- bien, bien, bien préliminaires, là, parce que la faisabilité de la chose reste à confirmer, là -- on estime environ à 500 000 ce deuxième scénario-là, qui est un scénario non traditionnel, là, qui est une nouvelle façon de procéder, mais il nous reste à vérifier la faisabilité de ladite chose, puis vérifier les coûts. Mais même si on allait dans ce scénario-là, bien, on parle quand même d'un demi-million, là, et un problème que les communautés ont et qu'on croit qu'on doit régler, c'est le financement à long terme, parce qu'on n'a pas, à proprement dit, le 500 000 ou le 900 000 \$ dans nos coffres communs pour traiter cette ferraille-là. Puis ça, ça vient du problème qu'il 190 n'y a pas de formule d'utilisateur-payeur, ou bien on commence, puis il reste encore un bout de chemin à faire, là, que les gens qui amènent leur véhicule -- ou qu'il y ait une forme d'utilisateur-payeur, puis lorsqu'on arrive à un moment où le site est plein, bien, qu'on ait l'argent suffisant dans nos coffres pour procéder au recyclage.

195 Et comme -- je pense comme la commission doit le savoir, ce problème-là se pose beaucoup moins dans le Sud, ou dans la région de Montréal, parce que souvent, quand tu amènes ton véhicule usagé, ils te donnent de l'argent. C'est le contraire. Nous, il faudrait donner -- il faudrait que les gens paient pour amener leur véhicule. C'est sûr qu'il y a une résistance, là. Voilà. Ça fait que c'est ça.

200 Et là, ça fait que, bon, le comité veut -- on est en démarche avec notre consultant de vérifier la possibilité du scénario 2, à 500 000 \$, vérifier comment ça pourrait fonctionner, après ça, lancer un appel d'offres pour les contracteurs qui pourraient faire le recyclage et procéder au recyclage. Notre espoir, c'est d'être capable de faire la campagne de recyclage en automne cette année. Mais, bon, il y a quand même plusieurs étapes en avant de nous, dont, entre autres, chercher le financement 205 nécessaire, là, pour le recyclage, là, à travers les communautés, ou d'autres bailleurs de fonds.

LE PRÉSIDENT :

210 Merci beaucoup. Monsieur Trudel, vous nous avez informés, au cours de la première partie de l'audience publique, que pour les matières résiduelles des Îles-de-la-Madeleine, c'est envoyé par bateau, et ensuite par camion, jusqu'à Victoriaville. Est-ce qu'une formule similaire -- d'abord, qui finance ce transport des matières résiduelles des Îles-de-la-Madeleine, Monsieur Trudel?

M. CLAUDE TRUDEL :

215 Oui. Bonjour, Monsieur le président. Qui finance, c'est vraiment la municipalité locale, la municipalité des Îles qui finance le -- il n'y a pas de financement. Je sais qu'il y a eu certaines aides qui ont été données dans le passé pour régler certaines problématiques, là, mais -- puis il y a un projet -- dans le cadre de ce qu'on a déposé dans notre rapport, c'est mentionné, à un moment
220 donné, qu'il y a une entente qui a déjà été signée avec certaines communautés -- si je le retrouve -- si vous me laissez une seconde, je vais y arriver. Mais pour les ordures ménagères, ce que je vous avais expliqué, que les déchets étaient transportés par bateau jusqu'à Montréal, c'est vraiment les ordures ménagères, institutionnelles, commerciales, *et caetera*, et c'est vraiment la communauté qui paie pour ces frais-là, donc, ça fait des coûts assez élevés, quand même, là.

LE PRÉSIDENT :

225 Et pour la ferraille des Îles-de-la-Madeleine, qu'est-ce qu'il en advient?

M. CLAUDE TRUDEL :

230 Je vais vérifier avec mes collègues voir si on a de l'information précise par rapport à cet aspect-là, puis je vous reviens.

LE PRÉSIDENT :

235 D'accord. Pour Madame Langlois, Recyc-Québec, est-ce que vous avez des programmes particuliers qui s'adressent aux territoires conventionnés pour permettre ou pour faciliter, justement, le recyclage de la ferraille?
240

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

245 Merci, Monsieur le président. Si vous permettez, je peux peut-être compléter votre question précédente à Monsieur Trudel. Parce qu'on parlait des ordures ménagères. Pour les matières recyclables, donc, la collecte sélective aux Îles-de-la-Madeleine, c'est ces matières-là, effectivement, qui allaient à Victoriaville, là. Comme le régime de compensation pour la collecte sélective existe présentement, ce sont les producteurs qui mettent en marché, via Éco Entreprises, qui finance les coûts municipaux en bonne partie -- peut-être que la Municipalité des Îles paie une petite partie -- en tout cas -- donc, tout ce qui est contenants, emballages de métaux qui sont dans la collecte sélective, 250 vont passer dans ce filon-là.

255 Du côté de Recyc-Québec, actuellement, puis on l'avait mentionné dans les premières parties des audiences, on a deux initiatives en cours; une qui est une étude pour évaluer les flux de matières dans différentes communautés autochtones isolées, en partenariat avec la Société du Plan Nord et le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. Donc, il y a un appel d'offres qui a été lancé. C'est un projet de documentation qu'on souhaite faire pour regarder quelles sont les pistes d'action, aussi, pour gérer la matière le plus localement possible, parce qu'on sait que le transport est un défi.

260 Et on a un programme qui est en cours de développement de soutien financier à des projets. Donc, ce programme-là n'est pas encore ouvert, il est -- on a commencé à faire des consultations, un petit peu, je dirais, sur les modalités du programme, parce qu'on le sait qu'on ne peut pas -- on doit s'adapter un peu à la réalité et aux besoins, donc, notamment les coûts de transport élevés, les types de financement possibles. Donc, on a élaboré quelques grandes lignes du programme, on a eu des discussions avec certains joueurs -- avec la Société du Plan Nord, notamment.

265 Donc, c'est un programme qu'on compte lancer plus à l'automne, mais peut-être que les gens du ministère pourraient compléter, parce qu'il y a eu, déjà, de leur côté, des programmes de soutien financier aussi, pour des initiatives en milieu nordique, là. Monsieur Trudel parlait de financement spécifique, notamment aux Îles-de-la-Madeleine, mais il y a eu un programme, aussi, de 1 M\$, qui 270 avait été géré par le ministère.

LE PRÉSIDENT :

275 D'accord. Mais en attendant que les programmes soient mis sur pied, ce serait quoi l'option qu'il reste pour tout ce territoire?

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

280 Bien, si je fais le parallèle avec les autres municipalités, donc, le financement, actuellement, des autres municipalités, vient, comme je le disais pour la collecte sélective, il y a le régime de compensation, il y a la redevance à l'élimination, aussi, pour laquelle il y a un programme de redistribution des redevances qui est géré par les gens du ministère de l'Environnement. Je n'ai pas le fin détail à savoir est-ce que ces communautés-là seraient admissibles, mais c'est vraiment un financement récurrent chaque année, qui permet, justement, de planifier puis de mettre en œuvre des actions pour réduire l'élimination.

285 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Trudel, je reviens vers vous. Est-ce que vous avez des compléments d'information?

290 **M. CLAUDE TRUDEL :**

Après vérification avec mes collègues, on me dit qu'on n'a pas d'information concernant spécifiquement la ferraille pour les Îles-de-la-Madeleine.

295 **LE PRÉSIDENT :**

Et maintenant, la ferraille plus spécifiquement pour le territoire qui nous intéresse aujourd'hui, qu'est-ce qui pourrait être mis en place?

300 **M. CLAUDE TRUDEL :**

305 C'est sûr que, comme ma collègue, aussi, de Recyc-Québec l'a mentionné, le défi, c'est le transport. C'est le coût de transport qui est important à ce niveau-là. Je sais qu'il y a un comité de travail, là, au ministère, qui travaille avec les gens, les communautés plus éloignées comme ça. Je vais vérifier ça aussi de ce côté-là. C'est parce que là, j'avais fait une recherche plus spécifiquement pour les Îles-de-la-Madeleine. Je vous reviens par rapport à la région qu'on traite aujourd'hui, là, au niveau de la région de Schefferville.

LE PRÉSIDENT :

310

Monsieur Renaud?

LE COMMISSAIRE :

315

Oui. Peut-être, Madame Langlois-Blouin, on a parlé -- Monsieur Prévost a parlé d'utilisateur-payeur. En particulier au niveau de la ferraille -- je n'ai pas de chiffres, là -- peut-être que vous pouvez me renseigner la proportion de véhicules hors d'usage, là, dans les 5 000 tonnes de ferraille. Et ma question : est-ce qu'il serait possible d'imaginer un -- je vais appeler ça une REP, là -- spécifiquement pour les villages nordiques? Puis là, on parle de Schefferville, mais on pourrait parler de villages nordiques dans d'autres territoires conventionnés.

320

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

325

Pour ce qui est du 5 000 tonnes, je pense que les gens de la communauté pourraient peut-être mieux répondre que moi sur qu'est-ce que ça compose. Effectivement dans -- à notre connaissance, je comprenais qu'il y avait 13 -- dans ce qui a été mentionné, 13 véhicules, là, dans cette quantité-là. Est-ce qu'un programme de REP -- je sais que les véhicules hors d'usage avaient été ciblés sur la liste des produits prioritaires il y a quelques années. Peut-être que le ministère pourrait préciser. On en a parlé dans la première partie des audiences, là, qu'il y avait une réflexion en cours pour désigner de nouvelles matières. Est-ce que les véhicules en font partie? Et est-ce qu'il pourrait y avoir des modalités particulières, dans la réglementation, pour certains territoires? Je pense que tout est faisable, là, mais je laisserais peut-être mon collègue Monsieur Trudel répondre sur ce point-là, comme c'est plus de la réglementation, donc, de leur côté.

330

335

LE COMMISSAIRE :

Monsieur Prévost, oui, si vous avez des informations sur le 5 000 tonnes, là...

M. ROBERT PRÉVOST :

340

Juste pour un correctif, il y a 100 véhicules hors d'usage dans le site, 15 véhicules lourds, des pelles mécaniques, des gros camions, et 2 500 tonnes de métal de -- de petit métal, là, d'électroménagers, par exemple, là. Puis j'ai juste fait un petit calcul en vitesse, là, on parle de

345 5 000 tonnes en tout, on estime entre 500 000 et disons 1 M de coûts, ça fait que ça fait à peu près
100 à 200 \$ de coût de traitement -- transport/traitement par tonne, là. C'est des calculs rapides, là,
que je vous fais.

LE COMMISSAIRE :

350 Si je comprends, Monsieur Prévost, dans le 5 000 tonnes, il y en a à peu près la moitié qui sont
des véhicules hors d'usage?

M. ROBERT PRÉVOST :

355 Oui. Exactement.

LE COMMISSAIRE :

360 Alors, je ne sais pas, Madame Langlois-Blouin, si vous voulez compléter, ou Monsieur Trudel,
par rapport à l'idée d'une REP spécifique pour les territoires isolés?

M. CLAUDE TRUDEL :

365 Claude Trudel, Monsieur le président -- euh... Monsieur le commissaire Pierre Renaud. Les
vérifications que j'ai faites, on a du financement qui a été déjà octroyé pour l'Administration régionale
Kativik pour s'occuper de la ferraille. Il y a quand même un budget de 20 millions, on l'a mentionné
dans notre rapport, associé au plan d'action 2019-2024, qui n'a pas tout été utilisé jusqu'à maintenant,
ce montant-là, donc, il reste des sommes qui pourraient être disponibles pour s'occuper de la ferraille
dans la région de Schefferville. Mais présentement, il n'y a rien à ce niveau-là, c'est plus les
370 communautés plus associées avec l'Administration régionale Kativik.

375 Mon collègue me dit aussi que, dans la région de Schefferville, il y aurait un ou deux sites
autorisés, là, pour la récupération de ferraille et de véhicules hors d'usage -- l'enjeu demeure quand
même le transport, là -- et une autorisation a déjà été livrée à la Municipalité de Schefferville, une
entreprise privée de Sept-Îles qui opère le site de véhicules hors d'usage, mais de façon
occasionnelle. C'est ce que j'ai comme information.

380 Pour ce qui est de la REP, je sais qu'on vous a fourni, dans le cadre des réponses -- il faudrait
que j'aie revérifier ce qu'on vous a fourni -- la liste, là, des produits, là, que je pourrais exprimer
comme ça, qui étaient visés -- possiblement visés, ou éventuellement visés par la responsabilité
élargie des producteurs. Je ne pense pas que les véhicules hors d'usage faisaient partie de cette
liste-là pour le Nord spécifiquement, mais je pourrai faire des vérifications et vous revenir à ce sujet-là.

385 **LE COMMISSAIRE :**

Mais, Monsieur Trudel, est-ce que c'est quelque chose qui pourrait être envisagé? Est-ce que
c'est possible d'établir un programme spécifique pour les territoires isolés, ou...?

390 **M. CLAUDE TRUDEL :**

Il faudrait que je vérifie avec mes collègues qui sont plus spécialisés dans -- puis peut-être que
ma collègue de Recyc-Québec a aussi de l'information là-dessus, là, mais il y a toute une -- des
dispositions particulières concernant la mise en place d'une -- ce que j'appelle le principe de la
responsabilité élargie des producteurs avec un organisme de gestion accrédité, *et caetera*. J'imagine
395 qu'il est possible de faire certaines particularités pour certaines matières résiduelles et certains
milieux.

LE COMMISSAIRE :

400 Dans le cas où il y aurait, Monsieur Trudel, une REP sur les -- on parle des électroménagers,
là, des gros électroménagers -- est-ce que les modalités de cette REP-là s'appliqueraient
intégralement à tout le territoire du Québec, là, incluant les territoires isolés?

405 **M. CLAUDE TRUDEL :**

Il faudrait, encore une fois, que je vérifie auprès des personnes chez nous, là, pour voir
comment ça pourrait s'appliquer de ce côté-là. Peut-être valider du côté -- je vois que ma collègue
Sophie Langlois-Blouin a allumé sa caméra. Peut-être qu'elle a de l'information complémentaire à ce
sujet-là.

410

LE COMMISSAIRE :

Madame Langlois-Blouin?

415 **Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :**

Oui. Merci. Effectivement. Puis on en avait parlé, aussi, donc, il y a un organisme qui a été reconnu à la fin mars par Recyc-Québec pour gérer le programme de responsabilité élargie des producteurs pour les électroménagers. Donc, c'est l'organisme Go Recycle qui, à partir du 1^{er} avril, a pris des ententes avec les municipalités, des conditionneurs, des recycleurs. Donc, le programme est en cours de déploiement. Si la communauté n'a pas eu de discussion avec eux, nous, on pourrait faciliter cette discussion-là aussi avec l'organisme, là, pour voir comment le programme peut être déployé ou répondre aux enjeux particuliers, là, des communautés plus isolées, plus nordiques.

425 C'est sûr que, actuellement, les programmes de REP sont -- les modalités sont prévues dans la réglementation par rapport -- il y a un nombre de points de desserte par kilomètre carré, donc, c'est des choses que nous, on suit, Recyc-Québec. Le déploiement vient de commencer, donc, au mois d'avril, donc, d'habitude, le déploiement complet du programme se fait sur deux ans, et il peut y avoir des modalités particulières qui sont faites pour certaines communautés qui ont des besoins spécifiques, donc, ça pourrait être une discussion à avoir prochainement avec l'organisme Go Recycle.

430 **LE COMMISSAIRE :**

435 Peut-être, Monsieur Prévost, est-ce qu'il y a déjà eu des approches qui ont été faites dans ce sens-là, par rapport aux électroménagers? Est-ce que vous avez déjà eu des contacts avec l'organisme désigné?

440 **M. ROBERT PRÉVOST :**

À ma connaissance, non, la région n'a pas eu de contact avec Go Recycle. C'est sûr que c'est une piste intéressante à explorer. Une idée que la région a eue puis qu'elle a tenté d'explorer, mais on n'a jamais mise en branle, c'était l'idée peut-être d'avoir une taxe -- une écotaxe des véhicules, du métal qui rentre dans la région, et on se disait que ça pourrait être facile, étant donné qu'il y a juste un point d'entrée par le train, donc, une compagnie ferroviaire, c'est la même compagnie ferroviaire qui

amène l'ensemble des voitures, par exemple, dans la région de Schefferville, et par la facture qui est donnée, de transport, aux gens qui montent un véhicule, par exemple, qu'il y aurait une écotaxe sur cette facture-là, puis qui servirait à recycler ce véhicule-là quand il sera en fin de vie. Et dans la même veine, peut-être qu'un principe similaire pourrait être fait pour le Nunavik, là, où, aussi, ça monte par bateau, c'est des points d'entrée distincts, là, ça fait que -- c'est une réflexion qu'on avait eue, mais qu'on n'a pas encore explorée plus que ça.

LE COMMISSAIRE :

Est-ce que, du côté du ministère, Monsieur Trudel, c'est des options que vous avez envisagées, et est-ce que ça existe dans d'autres communautés ailleurs, des mécanismes du type « écotaxe »?

M. CLAUDE TRUDEL :

Le principe qui est élaboré présentement au ministère, c'est la responsabilité élargie des producteurs. C'est ce principe-là. C'est sûr que, comme j'ai dit tantôt, il peut y avoir certaines modalités spécifiques pour des régions plus éloignées. On me précise, là, que, en principe, quand il y a une REP, là -- on s'exprime comme ça -- c'est applicable partout au Québec, normalement, mais c'est sûr que ça peut être plus difficile à appliquer pour certaines régions éloignées.

C'est certainement un fait intéressant, le fait de dire que, une fois qu'on amène des matières ou des produits dans ces régions-là, donc, on devrait prévoir, au moment où on l'envoie, qu'il y ait quelque chose qui soit possible pour pouvoir ramener ces produits-là plus au sud, là, parce que ça devrait être prévu. C'est certainement un mécanisme qui semble intéressant, là.

LE COMMISSAIRE :

Je vous remercie beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

Ce qui est un petit peu embêtant, c'est que, bien sûr qu'il y a des modalités pour la grande partie du territoire du Québec; par contre, j'ai vu, Monsieur Trudel, dans vos interventions, et je comprends ça très, très bien, qu'à chaque fois qu'on parle des -- surtout des territoires conventionnés, ou des territoires nordiques, vous dites qu'il pourrait y avoir des modalités spécifiques pour ces

régions éloignées, mais on ne les aborde pas. Tout ce qu'on fait, c'est qu'on dit comment on peut régler à relativement moyen terme les 5 000 tonnes de ferraille qui existent actuellement, mais on ne dit pas qu'est-ce qui peut être fait à court terme pour cette ferraille. À long terme, je veux bien, là, qu'on mette sur pied des programmes, mais à court terme, qu'est-ce qu'il advient de cette ferraille?
485 Quelles sont les modalités spécifiques auxquelles peuvent avoir recours, notamment les Naskapis et Schefferville, pour se défaire de cette ferraille, à court terme?

M. CLAUDE TRUDEL :

490 Un des défis qui avait été identifié -- parce que je vous rappelle que, avec le plan d'action 2011-2015, il y avait une étude qui avait été faite, là, par la Chaire de recherche en éco-conseil de l'Université du Québec à Chicoutimi, puis ce qui était mentionné dans ça, c'est qu'il y a un important passif, là, de matières résiduelles accumulées, là, dans ces régions-là plus éloignées, puis que c'est sûr que ça nuit à la mobilisation.

495 Ce que je me dois de vous répéter, puis je ne veux pas nécessairement empiéter sur l'item 3, là, que vous avez voulu parler, là, qui est le financement, là, qui est le cœur, d'après moi, du problème, puis aussi le cœur de la solution comme telle, mais comme je disais, dans le plan d'action 2019-2024 de la politique québécoise, il y a un financement de 20 millions qui est prévu pour aider les communautés isolées; bien, ça pourrait faire partie de ça, s'il y a quelque chose qui est proposé par le milieu à cet effet-là, parce qu'il reste encore des sommes -- on l'a mentionné tantôt, il y en a qui sont déjà distribuées pour l'Administration régionale Kativik, il y en a pour les Îles-de-la-Madeleine -- on m'a dit que, par contre, ça ne concernait pas la ferraille, pour les Îles-de-la-Madeleine -- mais il reste encore des sommes disponibles, là, pour appuyer des efforts qui seraient faits, là, pour se -- pas, je
500 dirais, débarrasser, là, mais, en tout cas, finalement s'occuper des accumulations, là, du passif d'accumulation de matières résiduelles dans ces régions-là.

LE PRÉSIDENT :

510 Monsieur Prévost, vous ou vos collègues aimeriez intervenir là-dessus?

M. ROBERT PRÉVOST :

515 Bien, c'est sûr, le fonds qui est mentionné, de 20 M\$, c'est sûr qu'on va explorer ça, là, surtout pour la Ville de Schefferville, là.

Puis peut-être un point qui est pertinent à mentionner à la commission, la Nation Naskapi et la Nation de Matimekush-Lac John ont l'opportunité d'avoir accès aux fonds fédéraux aussi, par leur statut autochtone, ça fait que c'est sûr que le -- on a ce chemin-là, au niveau du fédéral, qui peut nous aider, ce que la Ville de Schefferville n'a pas du tout, là.

520

Chez la Ville de Schefferville, le financement était beaucoup plus dur de son côté. Cela étant dit, le 20 M qui a été mentionné, c'est sûr que la région va certainement contacter le ministère de l'Environnement et vérifier si une partie pourrait être accordée pour ficeler le montage financier du projet.

525

LE PRÉSIDENT :

Mais est-ce que vos collègues aimeraient soulever d'autres questions qui touchent la ferraille, vous ou vos collègues?

530

M. ROBERT PRÉVOST :

Billy, do you want to say anything? I know it was all in French, but if we translate...

535

LE PRÉSIDENT :

Non -- he can speak English.

M. BILLY SHECANAPISH :

540

Can you repeat that?

M. ROBERT PRÉVOST :

545

Yes. Sorry, it was mostly -- it was not mostly, it was all in French. So, we just discussed about the issue of metal scrap, about the project of recycling the metal scrap this fall, and all the challenge. Mr. Zayed was asking if you or Nathalie had other comments. I don't know if you want to provide your point of view regarding the issue of metal scrap that -- what the region has?

550 **M. BILLY SHECANAPISH :**

What I wanted to say is the scrapyard we have -- we share in Town of Schefferville is full. So, we need to set it down for recycling. So, that's all I wanted to say.

555 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, si je comprends bien, Monsieur Prévost, en fait, il réitère le fait que le site est plein, comme vous le disiez d'entrée de jeu, avec les 5 000 tonnes, et qu'il faut trouver une solution; c'est bien ça, Monsieur Prévost?

560

M. ROBERT PRÉVOST :

Exactement. Oui. Oui.

565 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Trudel, avant de clore ce sujet, Madame Langlois faisait référence à un fonds de 20 M sur lequel il resterait un certain montant. Quel est le mécanisme pour avoir accès à ce fonds? Et plus spécifiquement, quel est le mécanisme dont peut se prévaloir la Nation Naskapi pour se prévaloir de ce fonds?

570

M. CLAUDE TRUDEL :

Monsieur Zayed, oui, c'est ça, j'ai communiqué avec la personne-ressource qui est avec moi aujourd'hui au sujet de ce fonds-là. C'est sûr que c'est le 20 M, là, qui a été annoncé, là, dans la politique, là. On parle toujours du même montant, là, 2019-2024, dont je vous ai dit tantôt qu'il y a déjà quand même des sommes qui ont déjà été attribuées pour -- il faut qu'ils soumettent -- il faut que la communauté soumette au ministère un genre d'état de situation, avec une solution proposée, là, puis il serait possible de financer le projet, s'il est bien documenté puis il est bien ficelé, autrement dit, là.

580

Et je peux passer la parole à mon collègue Julien Brière, qui pourrait vous donner peut-être plus d'explications, là, sur la façon de faire plus précise, là, pour obtenir le financement. Je lui cède la parole.

585 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

590 **M. JULIEN BRIÈRE :**

Oui. Bonjour. Bonjour, Monsieur le président. Donc, Julien Brière. C'est moi la personne-ressource collègue de Monsieur Trudel. En gros, là, c'est assez simple, là, la méthode qu'on a utilisée pour les Îles-de-la-Madeleine puis l'Association régionale Kativik pour régulariser la situation, là. Pour trouver des solutions à leurs problématiques, eux autres, ils nous ont soumis des rapports
595 avec leurs problématiques. Ils nous ont soumis aussi, dans ces rapports-là, des solutions qu'ils envisageaient, avec, bon, exemple, deux, trois solutions, là, de possibilités de -- comment dire, de choses à faire pour réussir à régler leurs problèmes. Donc, nous, le ministère, on est ouvert, je vous dirais, à tous les projets, là, qui sont soumis par les communautés isolées. (*Interruption technique*).

600 **LE PRÉSIDENT :**

Allez-y.

605 **M. JULIEN BRIÈRE :**

Donc, c'est ça. Nous, le ministère, on est ouvert à toutes les propositions qui sont soumises par les communautés isolées. Il y a un montant résiduel qui est assez significatif encore, là, donc, probablement que -- bien, à l'issue de -- comment dire, là, de -- après avoir lu le rapport, puis -- nous, au ministère, on entre en contact directement avec la communauté, puis on discute, puis après ça,
610 bien, si tout est bien, on peut soumettre, via une entente, là, un montant d'argent, pour justement régler les problèmes qui sont -- que les régions rencontrent en lien avec les matières résiduelles.

Ça peut être -- là, on parle de ferraille, mais ça peut être tout ce qui est en lien avec les problématiques de gestion des matières résiduelles. Donc, on n'est pas regardants là-dessus, là, on finance un peu les yeux fermés, façon de parler, là, mais, je veux dire, on finance pas mal tout ce qui
615 se fait, là, pour les aider.

LE PRÉSIDENT :

620 Jusqu'à maintenant, vous avez dépensé quelle fraction du budget?

M. JULIEN BRIÈRE :

625 Bien, je vous dirais à peu près 5 M\$...

LE PRÉSIDENT :

 Ou engagés? Ou engagés?

630 **M. JULIEN BRIÈRE :**

 Oui, c'est ça. Bien, en gros, là, c'est autour de -- je vous dirais -- je ne veux pas -- il reste à peu près, je vous dirais, 5 à 6 M\$ encore dans l'enveloppe, là, qui est disponible, là. Je n'ai pas les -- je ne veux pas m'avancer trop, là, mais il reste encore un bon montant, là, je vous dirais.

635 **LE PRÉSIDENT :**

 Et est-ce que vous avez déjà plusieurs demandes dans vos tiroirs?

640 **M. JULIEN BRIÈRE :**

 Présentement, non. On est -- ce n'est pas la cohue, là. On ne cogne pas à la porte tant que ça, là. Donc, c'est le bon moment, aussi, pour soumettre des projets.

645 **LE PRÉSIDENT :**

 Monsieur Renaud?

LE COMMISSAIRE :

650 Peut-être une question à Monsieur Trudel : par rapport au passif, là, de ferraille, ou peut-être -- alors, on va commencer par Monsieur Trudel. Dans cette ferraille-là, est-ce qu'il y a des métaux qui

proviennent de sociétés minières qui étaient là dans le passé, ou est-ce qu'on parle spécifiquement de métaux qui proviennent d'ordures ménagères, là, du secteur domestique?

655

M. CLAUDE TRUDEL :

Non, bien, peut-être que -- c'est ça, juste pour signaler que le ministère n'a pas le détails -- en tout cas, je n'ai pas l'information précise. Je peux quand même vérifier, voir si, dans les amas de ferraille qui sont accumulés, est-ce que ça comprend juste des volets associés aux résidents, ou est-ce que ça comprend des volets associés à des industries quelconques, là. Je peux faire la vérification. Moi, présentement, je n'ai pas l'information, mais il semble que Monsieur Prévost avait levé la main; peut-être qu'il a de l'information à ce sujet-là?

660

665

LE COMMISSAIRE :

Monsieur Prévost – oui, s'il vous plaît.

670

M. ROBERT PRÉVOST :

Oui. Bien, il y a une information que je n'avais pas communiquée avec la commission. Même si on n'a pas d'écofrais pour les résidents à proprement dits actuellement, comme on écrit dans le document qu'on vous a soumis, on a un écocentre, là, donc, tout ce qui est minières, contracteur, industriel, commerce, quand ils viennent porter la ferraille, on les charge. Ça fait que ça, on l'a mis en branle. Ça fait que la partie -- je ne suis pas capable de le dire, dans la partie de 5000 tonnes, combien est industrielle ou minière, mais lorsqu'on les a reçues, on leur a chargé un montant, ça fait qu'on a quand même un certain montant, on pourrait dire, dans notre trésor à nous, là, mais c'est une fraction du 5 000 tonnes, mais on a mis ça en place, du moins.

675

680

LE COMMISSAIRE :

Ce 5 000 tonnes-là, Monsieur Prévost, juste pour préciser, là, c'est un passif de combien d'années? La dernière fois, autrement dit, que du métal, de la 'scrap' a été envoyée au sud, là, c'est à quel moment?

685

M. ROBERT PRÉVOST :

Écoutez, je vous dis ça '*top of my head*', je crois que c'était en 2013 qu'on avait fait la dernière campagne, où on avait nettoyé le site. On avait eu certains problèmes avec le contracteur, il n'avait pas été complètement nettoyé, mais on avait quand même envoyé une bonne partie dans le Sud en 2013, là, environ. Donc, on parle -- là, on est en 2021, donc, on parle à peu près de huit ans, là, environ.

LE COMMISSAIRE :

Je peux-tu vous demander aussi, Monsieur Prévost, l'écofrais dont vous parlez, là, pour les industries qui vont déposer du métal, est-ce que ces sommes-là sont réservées spécifiquement pour le transport vers le sud, ou pour d'autres fins?

M. ROBERT PRÉVOST :

Bien, l'objectif au départ, oui, c'était que ça s'autofinance, donc, si -- je vais prendre un exemple, on a beaucoup de barils de métal, là, qui arrivent au site, là. Donc, si quelqu'un amène un baril de métal, bien, qu'on charge un frais, puis que ce montant-là soit suffisant pour ramener le baril au centre de recyclage dans le Sud. Il y a aussi l'objectif, aussi, de faire un bénéfice, si je pourrais dire, là, un montant, un surplus qui aiderait au fonctionnement de l'écocentre, là, pour réduire la pression sur les communautés. On a demandé à la comptabilité, là, qui s'occupe de l'écocentre actuellement, de nous faire un meilleur portrait, là, combien que -- depuis les deux, trois années que l'écocentre fonctionne, bien, combien qu'on a récolté de matière à ce jour, combien de frais qu'on a collectés, combien qu'il reste de matière à envoyer, puis on veut voir si les écofrais qu'on a collectés sont suffisants, parce qu'on n'a pas encore fait cet exercice-là pour vérifier si on avait chargé le bon montant.

LE COMMISSAIRE :

En 2013 quand le site a été vidé, d'où provenait le financement? Qui a financé cette opération?

M. ROBERT PRÉVOST :

720 Bonne question. Je pourrais dire on a quêté un peu partout, aux différents ministères, donc, on
est arrivé avec le montage financier. À ma mémoire, il y avait une partie que la CRÉ Côte-Nord --
Conférence régionale des élus de la Côte-Nord -- qui n'existe plus aujourd'hui -- avait financée à
travers ses enveloppes. On avait réussi, aussi -- le ministère de -- je -- le gouvernement -- je pense
725 que c'est le ministère des Ressources naturelles ou le ministère de l'Environnement qui nous avait
offert une enveloppe aussi, mais c'était -- c'était *ad hoc*, là. On avait fait des demandes, puis ce
n'était pas sous un programme, c'était en demandant qu'ils avaient sorti une enveloppe. Mais c'était,
en gros, à ma mémoire, ces deux enveloppes-là de financement, CRÉ Côte-Nord, puis une autre
partie qui venait, *ad hoc*, du gouvernement du Québec.

730 **LE COMMISSAIRE :**

Actuellement, Monsieur Prévost, là, si on repartait à zéro, on recommence à zéro aujourd'hui,
là, est-ce que votre écocentre génère suffisamment de revenus pour qu'on ne se retrouve pas, dans
huit ans, avec un passif de 5 000 tonnes? Autrement dit, est-ce que l'écocentre génère suffisamment
735 pour être capable d'expédier les produits métalliques vers le sud?

M. ROBERT PRÉVOST :

Je ne peux pas répondre complètement la réponse actuellement, parce qu'il faut -- on a
740 demandé à la comptabilité de faire une meilleure analyse, là, mais je présume fortement que la
réponse est non, parce qu'on demande juste des écofrais aux contracteurs, là, ou aux minières, donc,
tout ce qui est domestique, citoyen, il n'y a pas d'écofrais qui est demandé, donc, je présume que
non.

745 C'est pour ça qu'on discute à l'interne, entre les communautés, de l'idée d'avoir une taxe
environnementale, pour un véhicule, là, admettons qu'un citoyen de Schefferville ou de Matimekush,
Kawawachikamach s'achète un camion F-150 -- il y a beaucoup de ça dans la région -- bien, quand il
le fait monter par train, bien, on lui chargerait un 200, 300, 400 \$, dépendamment combien est le coût
qu'on estime le recyclage de ce camion-là, et que là, on aurait un système qui s'autofinancerait, là.
750 C'est un peu l'idée qu'on a, ou -- je réfléchis tout haut -- ou on charge une partie écofrais aux
citoyens, et une autre partie qu'on va chercher des subventions, pour réduire la pression sur les

citoyens, là, déjà que le coût de la vie est très, très élevé dans le Nord, là, peut-être pour aider les citoyens, une solution mitoyenne.

755 **LE COMMISSAIRE :**

Merci beaucoup. Monsieur Trudel, vous vouliez donner un complément pour le volet minier?

760 **M. CLAUDE TRUDEL :**

Oui, Monsieur le commissaire. Ce qu'il est important de rappeler, c'est que ce qu'on semble avoir comme information, en tout cas, c'est plus le passif, là, je dirais plus accumulation reliée aux communautés comme telles, résidant sur les territoires. Parce que les projets d'exploitation minière sont assujettis à la procédure d'évaluation environnementale spécifique aux milieux nordiques, là, 765 mais dans tous les cas, il est demandé qu'est-ce qu'il est prévu de faire avec la gestion des matières résiduelles, puis ça couvre l'ensemble des matières résiduelles, incluant les métaux ou les équipements qui sont apportés pour l'exploitation minière, qu'est-ce qu'il est prévu de faire par la compagnie lorsqu'il y aura cessation des activités, *et caetera, et caetera*.

770 Donc, c'est prévu, ces dispositions-là, dans l'étude d'impact, et on s'assure qu'il y a une bonne gestion qui est faite, puis que ce n'est pas accumulé sur place à la fin de l'exploitation. C'est ce que je voulais apporter comme complément d'information.

775 **LE COMMISSAIRE :**

Merci, Monsieur Trudel. Maintenant, il y a eu des exploitations minières, des sites miniers -- de nombreux sites miniers dans la région de Schefferville, depuis plusieurs années, là, même avant la procédure d'évaluation environnementale. Est-ce qu'il y a encore des problématiques au niveau de matières résiduelles qui proviennent d'anciennes exploitations minières qui ne sont pas résolues, soit 780 parce que les entreprises ont fermé, fait faillite, ou abandonné les opérations?

M. CLAUDE TRUDEL :

785 Je peux faire les vérifications. Ce que je vous parlais, c'est sûr que c'était pour les projets qui étaient assujettis à la procédure, là, pour au moins ce qui s'en vient dans ce qui a été autorisé avec la procédure d'évaluation environnementale, mais je pourrai faire une vérification voir si on a une

information à ce sujet-là par rapport aux anciens sites miniers, mais je n'ai pas l'information présentement avec moi.

790 **LE COMMISSAIRE :**

Je vous remercie.

795 **LE PRÉSIDENT :**

Madame Langlois-Blouin, aux questions que Monsieur Renaud posait à Monsieur Prévost quant à savoir les pistes possibles pour régler cette problématique de ferraille dans le futur, est-ce que Recyc-Québec joue -- peut jouer ou joue un rôle conseil auprès des municipalités, auprès des territoires, pour examiner avec eux, avec elles, les meilleures stratégies à mettre en place?

800

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

Oui, effectivement, c'est quelque chose qu'on peut faire. Je mentionnais Go Recycle, là, avec le nouveau programme de REP pour les électroménagers. Ça nous ferait plaisir, là, de discuter avec eux, puis peut-être que j'ajouterais, outre l'action 23 dont on parle du plan d'action, puis je l'ai mentionné par écrit, là, pour préciser ce que Monsieur Brière, du ministère, disait, il reste 5,5 M au 31 mars dans cette action-là qui n'est pas engagé, mais il y a également la Société du Plan Nord qui, je le mentionnais, nous, on collabore avec eux, là, pour certaines -- pour une étude, notamment, mais dans leur plan d'action nordique, il y a actuellement, ouvert, une enveloppe d'opportunité où des projets peuvent être déposés.

805

810

Donc, ça nous ferait plaisir, là, de partager ces informations-là lors d'une rencontre -- aujourd'hui si requis, mais sinon, lors d'une rencontre spécifique. Donc, c'est un peu, oui, notre rôle de donner des pistes. On le fait pour les municipalités, on le fait pour des promoteurs de projets. Quand Recyc-Québec n'a pas d'options de financement, on peut faciliter, là, la mise en contact avec d'autres organismes qui offrent un financement qui serait mieux adapté.

815

LE PRÉSIDENT :

820 Vous avez précisé qu'il restait, au 31 mars, 5,5 M. Est-ce que Recyc-Québec est associé, de près ou de loin, à la gestion de cette enveloppe budgétaire, ou c'est exclusivement le ministère de l'Environnement?

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

825 Dans le 20 M\$, actuellement, il y a un 4 M qui est géré par Recyc-Québec qui va servir au programme que je vous parlais plus tôt, le programme pour soutenir des projets concrets. Donc, ça va être un programme ouvert où des projets vont pouvoir être déposés. Donc, 4 M, actuellement, est géré par nous, et dans notre partenariat avec la Société du Plan Nord, la Société du Plan Nord met
830 1 M également dans ce programme-là, donc, le budget total de ce programme-là va être de 5 M.

LE PRÉSIDENT :

835 Et j'imagine que ces programmes de financement sont exclusifs? Ça veut dire qu'une municipalité ne pourrait pas se prévaloir des deux?

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

840 En fait, si c'est des choses complémentaires, ça pourrait être possible. Donc, Monsieur Trudel, Monsieur Brière, du ministère, parlaient de financements qui ont été donnés, par exemple, aux Îles-de-la-Madeleine, à l'Administration régionale Kativik, pour, par exemple, gérer des quantités accumulées; bien, il pourrait y avoir un projet déposé dans notre programme qui est complètement différent, là. Donc, nous, ce qu'on va regarder, c'est surtout, est-ce qu'il y a des -- est-ce que c'est le même projet, ou c'est des dépenses qui sont différentes? Par exemple, si -- je dis n'importe quoi, là --
845 si une communauté voulait faire un projet pour réduire le gaspillage alimentaire, bien, ce serait possible, là. Donc, il faut que ce soit complémentaire, et non le même projet, effectivement, parce que l'argent vient de la même enveloppe, qui découle du plan d'action.

LE PRÉSIDENT :

850 Ça tombe sous le sens, bien sûr. Monsieur Prévost, vous avez levé la main. Vous avez une intervention à faire?

M. ROBERT PRÉVOST :

855 Simplement pour un complément d'information par rapport à la question sur les minières, là. Il
y a aussi -- il faut considérer aussi beaucoup l'exploration minière. Il y en a beaucoup dans la région
de Schefferville et au nord de la région de Schefferville. Souvent, les compagnies minières transitent
par Schefferville pour aller sur les territoires, dans le fond, du Labrador, entre Schefferville et
860 Kuujjuaq, et elles ramènent aussi de la ferraille, des barils, surtout, là, et ça, ce n'est pas sous
l'évaluation environnementale, là. Mais, bon, c'est sûr que la mise en place de l'écocentre a
beaucoup aidé, parce que, à l'époque, souvent, ils revenaient à Schefferville, déposaient leurs barils
et disparaissaient, puis on arrivait -- les barils se multipliaient, mais depuis qu'on a l'écocentre, au
moins, ils ont un endroit pour venir le porter, et payer pour le coût de traitement.

865 **LE PRÉSIDENT :**

 Merci, Monsieur Prévost. Alors, écoutez, si vous n'avez pas d'autres interventions à faire
concernant la ferraille, Monsieur Prévost -- oui, il y a une main levée. Madame Charland?

870 **Mme NATHALIE CHARLAND :**

 Oui. Si vous permettez, avant qu'on passe à un autre sujet, peut-être que je ferais juste un petit
'*wrap-up*' en anglais au bénéfice de Billy Shecanapish, si vous me permettez.

875 **LE PRÉSIDENT :**

 Bien sûr.

880 **Mme NATHALIE CHARLAND :**

 So, Billy, the past hour has been spent talking about scrap metal. And -- so, Robert has
explained how everything is -- how we proceed with everything, and the fees that are requested from
the industry. And all the other stakeholders that have talked so far for the Ministry of the Environment
and Recyc-Québec have proposed different solutions to deal with the actual accumulation of scrap
885 metal. So, they've discussed about different programs that are being developed at the moment that
are not necessarily available right now, but there are some funds that the three communities could tap

in. We've talked mostly about one fund of \$20M, that there are still 5M available for the next few years that the communities could tap in.

890 So, this is it. I just wanted you to know where the discussion was going, and that solutions were being brought up, and if you have anything you want to ask or say about scrap metal, now is the time, because I believe that we will be moving on to the next subject.

LE PRÉSIDENT :

895 Merci, Madame Charland. Je vais attendre quelques instants si vous avez d'autres questions, vous ou vos collègues.

M. BILLY SHECANAPISH :

900 Yes. Nathalie and Robert, you probably discussed everything that is important to our community. So, I look forward to -- to what has been said here, and I'm observing, so thank you.

905

THÈME 2

LE BRÛLAGE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET LES ALTERNATIVES

LE PRÉSIDENT :

910 Okay. Great. So, we're going to move to the next theme.

Maintenant, nous allons avancer -- aborder le deuxième sujet, ou le deuxième thème, qui concerne le brûlage dans les lieux d'enfouissement en milieu nordique. Peut-être nous pourrions également commencer par le rapport que vous nous avez envoyé, qui indiquait déjà, à la phase 1, concernant le brûlage à ciel ouvert en 2017-2018, c'était indiqué : « *Planifier une étude sur les impacts du brûlage, revue de la littérature, modélisation de la dispersion des polluants, et participer à une étude menée par le CRIQ.* »

920 Alors, peut-être soit Monsieur Prévost, soit Madame Charland, pourriez-vous nous dire un peu ce qu'il en est aujourd'hui avec cette phase 1 qui était prévue en 2017-2018?

M. ROBERT PRÉVOST :

925 Bon, bien, en 2017-2018, l'étude qui était planifiée, ils ont pris de la littérature, puis ils ont fait des -- on pourrait dire des schématisations sur l'impact du brûlage, quel type de composantes qu'on peut avoir dans la fumée, et comment ces composantes-là peuvent se -- avec les vents, peuvent aller vers les communautés. C'était -- ils n'ont pas fait d'échantillons sur le terrain, c'était vraiment une étude d'un niveau, puis ils schématisaient comment la fumée pouvait se disperser dans la région, puis quels contaminants pouvaient se rendre aux citoyens.

930 Ce n'était pas moi qui étais responsable de l'étude à l'époque, là, mais ce que la -- le résumé que les personnes responsables de cette étude-là nous avaient fait, c'était que oui, la fumée se rendait jusqu'aux communautés, et cette fumée-là avait des composantes toxiques qui pouvaient se rendre jusqu'aux résidents, puis, donc, c'était assez clair dans cette première étude-là, l'impact négatif du brûlage à ciel ouvert sur la santé publique.

940 L'autre étude qui a été menée avec le CRIQ était avec d'autres communautés isolées -- je pense la Basse-Côte-Nord, si ma mémoire est bonne, entre autres -- où ils avaient essayé de trouver différentes solutions techniques pour stopper le brûlage à ciel ouvert, là, puis faire ça dans des incinérateurs ou d'autres technologies.

945 Malheureusement, quand le résumé de cette étude-là nous avait été rapporté, c'était qu'il n'y avait aucune des technologies que la CRIQ avait analysées qui semblait faisable dans la région isolée. À ma compréhension, la composante du coût, là, était un des facteurs importants qui empêchaient la faisabilité de ces technologies-là.

LE PRÉSIDENT :

950 Dites-moi, est-ce que vous pourriez déposer ce document -- cette étude ou cette recherche qui été faite?

M. ROBERT PRÉVOST :

955 Oui. Sans problème. On va l'envoyer à la commission, là, autant l'étude sur les impacts du brûlage que celle faite par le CRIQ en 2017-2018.

LE PRÉSIDENT :

960 Dites-moi, Monsieur Prévost, le ministère de la Santé n'a jamais été associé à cette étude de modélisation?

M. ROBERT PRÉVOST :

965 Non. Ça avait été fait -- il va falloir que je vérifie. Ça avait été fait par des consultants -- je crois que c'était avec une université -- il me semble que j'ai l'UQAC dans la tête. Il va falloir que je vérifie, là, mais le ministère de la Santé publique n'était pas partie prenante de cette étude-là à l'époque.

LE PRÉSIDENT :

970 Et, selon vous, si j'ai bien compris, la modélisation qui permet donc d'avoir une appréciation de la dispersion du panache, mais surtout du dépôt des contaminants chez les résidents ou auprès des résidents riverains à ce site-là, est-ce qu'il y a des choses -- est-ce qu'il y a des éléments qui sont apparus préoccupants?

975 **M. ROBERT PRÉVOST :**

980 Écoutez, il faudrait que je la relise, là. Je n'étais pas dans le projet à proprement dit. Là, les éléments ciblées, telles composantes chimiques ou pas, je ne pourrais pas répondre à cette question-là actuellement, je n'ai pas -- il faudrait que je prenne plus état de l'étude, là. Mais je crois que c'est clairement identifié dans l'étude, là, qu'on pourrait partager.

LE PRÉSIDENT :

985 C'est bon.

M. ROBERT PRÉVOST :

Désolé.

990 **LE PRÉSIDENT :**

Je demande au porte-parole du ministère de la Santé, dans le rapport que vous avez déposé à la commission, vous faites référence, entre autres, à une étude de Monsieur -- d'un groupe de recherche -- Weichenthal et collaborateurs, qui ont rapporté de nombreux cas de combustion spontanée au sein des décharges à ciel ouvert, et qui ont entraîné une augmentation critique de composés organiques volatils -- c'est à la page 52, en passant -- tels que le benzène, dioxines et furannes, qui ont été abondamment abordés lors de la première partie de l'audience publique.

1000 Est-ce que le ministère de la Santé a envisagé de réaliser une étude pour évaluer l'exposition des populations riveraines qui étaient justement exposées, ou qui étaient situées sur le panache de dispersion du feu?

M. KOFFI BANABESSEY :

1005 Merci, Monsieur le président. Bon, j'avoue que, personnellement, à ma connaissance, au niveau de la Direction de la santé publique, et même au niveau du ministère de la Santé, je n'ai pas, à ma connaissance, une étude qui aurait été réalisée pour pouvoir apprécier l'impact de ces panaches de fumée là.

1010 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous croyez a priori que ce serait quelque chose -- si vous aviez -- a priori, je dis bien, là -- une importance à placer, ou une priorité à accorder, sur une échelle de 1 à 10, pour évaluer l'exposition des populations riveraines, quelle serait la priorité?

1015 **M. KOFFI BANABESSEY :**

1020 La priorité serait à 10, parce que ce serait très important. Par rapport à l'étude dont parlait Monsieur Prévost tantôt, ce serait vraiment intéressant de pouvoir essayer de réaliser une étude pour voir véritablement, par rapport au lieu où les polluants se dispersent, voir -- c'est-à-dire quel est véritablement l'effet de ces polluants-là sur la santé des populations. Et cela pourrait être quelque chose -- des données assez probantes pour pouvoir, cela dit, voir quelles sont les solutions appropriées à pouvoir choisir pour le brûlage, s'il faut aller toujours dans le sens du brûlage des résidus.

1025 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Merci. Monsieur Trudel, on sait bien que les lieux d'enfouissement qui sont de cette nature-là peuvent entraîner des eaux de lixiviation qui vont ultimement se retrouver dans les cours d'eau les plus proches. Est-ce que vous avez, au ministère de l'Environnement, réalisé des études sur l'impact des eaux de lixiviation sur le contenu des chairs -- de la chair des poissons, par exemple, ou de certaines espèces aquatiques?

1030 **M. CLAUDE TRUDEL :**

1035 Monsieur le président, non -- euh... présentement, j'aimerais juste rappeler, là, que le mode d'élimination, c'est une possibilité qu'il y a d'aménager un lieu d'élimination en milieu nordique, un lieu d'enfouissement en milieu nordique. Donc, tous les autres modes d'élimination sont aussi possibles. Je rappellerai qu'il y a possibilité aussi d'aménager un lieu d'enfouissement en tranchée, pour lequel le brûlage est interdit.

1040 Je vais juste revenir un petit peu sur le brûlage, là, avant d'aller à votre question, là, qui porte plus sur les eaux, mais je vous rappellerai que, c'est ça, étant donné la rareté des dépôts meubles, la présence de pergélisol, *et caetera*, c'est vraiment une possibilité supplémentaire qui est offerte à ces communautés-là d'exploiter des lieux en milieu nordique, et pour favoriser, étant donné que les déchets sont déposés directement sur le sol, pour minimiser les volumes, minimiser l'attrait pour les animaux et la contamination des eaux, c'est pour ça que le brûlage est requis, quand on exploite un lieu en milieu nordique, ce qui n'est pas le cas pour un lieu d'enfouissement en tranchée, où les déchets sont déposés dans une tranchée, sont recouverts, *et caetera*, il n'y pas -- c'est le seul endroit au Québec où c'est possible, là, de brûler les déchets, c'est lors de l'exploitation d'un lieu d'enfouissement en milieu nordique.

1045 Pour revenir à votre question sur la qualité des eaux, présentement, encore une fois, il y a des normes de distance à respecter pour l'aménagement des lieux en milieu nordique -- 150 mètres de tout cours ou plan d'eau, puis 500 mètres de toute installation de captage d'eau superficielle ou souterraine destinée à la consommation humaine, mais il n'y a pas de suivi qui est requis de la part de la -- sur la qualité des eaux.

1050 Ça pourrait peut-être être même difficile à réaliser dans certains environnements, à cause, justement, qu'on est en milieu rocheux, on est dans un milieu qui est plus difficile à faire le suivi de la

1060 qualité des eaux. On a présence de pergélisol, faible épaisseur, peut-être, de zone non saturée
comme telle à l'époque -- à proximité, et c'est peut-être plus, même, les eaux de surface, là, qui
seraient à surveiller, mais c'est pour ça qu'il y a des normes de distance à respecter lorsqu'il y a,
encore une fois, ces projets-là d'aménagement de ces lieux-là en milieu nordique qui sont assujettis à
1065 la procédure d'évaluation environnementale en milieu nordique, et ce qui peut être pris en
considération, c'est justement l'éloignement par rapport aux populations ou aux sources
d'approvisionnement en eau.

LE PRÉSIDENT :

1070 Donc, Monsieur Trudel, vous n'avez donc jamais voulu -- vous n'avez jamais réalisé, donc, ni
de suivis, ni un échantillonnage ponctuel pour voir un peu quelles étaient les teneurs de certaines
espèces aquatiques, si je comprends bien votre réponse?

M. CLAUDE TRUDEL :

1075 Tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

1080 Et qu'est-ce qui fait en sorte que, tantôt, vous pouvez y aller en priorisant un LEMN, et tantôt,
un LE en tranchée?

M. CLAUDE TRUDEL :

1085 Je ne suis pas sûr de bien comprendre votre question, mais c'est sûr que pour les lieux...

LE PRÉSIDENT :

1090 Allez-y. Allez-y.

M. CLAUDE TRUDEL :

Pour les lieux d'enfouissement en tranchée, il y a un suivi qui est requis, mais je vous dirais que
ça pourrait peut-être être difficile à réaliser dans le contexte particulier du nord. Dans certains

1095 environnements, peut-être, je dirais, la portion plus au sud du Nord, oui, on a présence de dépôts
meubles qui permettent souvent d'aménager des puits d'observation pour suivre la qualité des eaux
souterraines. Mais quand on est vraiment en milieu nordique dans la portion très au nord, où, là, pour
avoir déjà visité certains villages, il n'y a pratiquement pas de sol, puis on est sur la roche, pergélisol
1100 très proche du niveau de la surface, je ne suis pas certain qu'un suivi de la qualité des eaux
souterraines serait facile à réaliser, dans certains cas, et c'est pour ça qu'on a des normes de
localisation par rapport à -- c'est plus sur la base des normes de localisation pour l'aménagement de
ces lieux-là qu'on assure une protection des milieux.

1105 C'est sûr que si le lieu est proposé à proximité d'un cours d'eau important où il y a une faune
aquatique, *et caetera*, des poissons, *et caetera*, possiblement que le lieu -- ce ne serait pas une
bonne localisation pour aménager un lieu de cette nature-là, et il y aurait des objections, peut-être, là,
lors de l'étude d'impact à réaliser, là, pour l'aménagement.

1110 À chaque fois qu'on fait une étude d'impact, on essaie de trouver l'endroit qui offre -- justement,
qui minimise les impacts sur l'environnement, là. Donc, c'est sûr que c'est de cette façon-là qu'on
assure la protection comme telle des milieux où on pourrait retrouver des poissons.

LE PRÉSIDENT :

1115 Et, dites-moi, vous avez entendu, tout à l'heure, la réponse du porte-parole du ministère de la
Santé; donc, il n'y a jamais eu d'étude, à sa connaissance, qui a porté sur l'évaluation d'exposition
des populations riveraines à un lieu d'enfouissement ou qui entraîne un brûlage. Vous, au ministère
de l'Environnement, est-ce que vous avez procédé à des échantillonnages pour déterminer la qualité
de l'air? Non pas pour évaluer l'exposition des riverains, mais pour déterminer la qualité de l'air le
1120 long du panache, justement?

M. CLAUDE TRUDEL :

1125 Il faudrait que je fasse des vérifications, mais je suis à peu près certain que non. Mais je vais
quand même faire la vérification pour m'en assurer.

LE PRÉSIDENT :

1130 Donc, au Québec, au fond, si je comprends bien -- je vous avoue que, comme commission,
nous avons commencé à regarder un peu la littérature internationale, et effectivement, il peut y avoir
certaines informations qui nous indiquent que ce serait souhaitable d'avoir de telles données, non
seulement pour connaître le risque potentiel sur la santé des populations, mais pour connaître
également l'impact environnemental. Donc, de ce côté-là, nous sommes finalement au point zéro,
tant au niveau de l'environnement qu'au niveau de la santé, si je comprends bien (*coupure sonore*)?
1135 Excusez-moi, il y a quelqu'un qui a ouvert son micro. OK.

 Donc, je comprends bien, donc, Monsieur Trudel, que côté environnement, comme pour le
ministère de la Santé, il n'y a -- nous avons une documentation tout à fait rudimentaire, sinon
inexistante? J'aimerais que vous me le confirmiez tous les deux. Monsieur Trudel pour commencer.

1140

M. CLAUDE TRUDEL :

 Oui. Ce que j'aimerais rappeler, c'est qu'on a quand même -- on vous a fourni, là, pour la
première partie des audiences, certains documents de référence, là, par rapport au brûlage --
1145 justement, il y en a une ligne directrice, là, que je pense qui a été faite, là, pour le Nunavut, là, au
niveau du brûlage, qui fait certaines recommandations à cet effet-là, puis c'est la même chose pour
nous aussi, mais on n'a pas d'information, je vous le confirme.

LE PRÉSIDENT :

1150

 Pour le ministère de la Santé?

M. KOFFI BANABESSEY :

1155 Oui. Justement, moi aussi, je confirme que, bon, au jour d'aujourd'hui, nous n'avons pas mené
une étude spécifique liée au brûlage, c'est-à-dire sur les lieux d'enfouissement ou bien sur les lieux de
gestion des matières résiduelles, pour pouvoir apprécier l'impact, de fait, de ces émanations-là sur la
population. Donc, ces données-là, nous ne l'avons pas. Mais nous avons, d'ordre général, de
l'information sur la littérature scientifique, mais pas spécifiquement pour le Québec, ou bien, bon, pour
1160 la région nordique.

LE PRÉSIDENT :

1165 Est-ce qu'il y a une raison, ou des raisons particulières qui vous ont incités à ne pas procéder, justement, avec de tels types d'études de cohortes, ou des études mêmes ponctuelles?

M. KOFFI BANABESSEY :

1170 Oui. Je dirais qu'au fait, pour nous à la Santé publique, généralement, ce sont les signalements qui vont être, c'est-à-dire, le leitmotiv de pouvoir se lancer dans une étude spécifique, à moins qu'il y ait, bon, un intérêt spécifique pour peut-être certaines chaires de recherche pour pouvoir aller chercher de l'information probante. Voilà.

LE PRÉSIDENT :

1175 Donc, ce que vous nous dites, c'est que -- vous avez indiqué que vous avez quand même des données de la littérature scientifique, c'est-à-dire que vous considérez que les données obtenues dans la littérature scientifique internationale ne vous permettent pas de conclure dans un risque potentiel ou une préoccupation potentielle quant à l'exposition des populations riveraines?

1180

M. KOFFI BANABESSEY :

1185 Au fait, ce n'est pas ce que j'ai voulu dire. Au fait, la littérature -- au fait, on se nourrit de la littérature scientifique internationale, mais à ma connaissance, il n'y a pas encore eu d'études spécifiques menées où le ministère est à l'avant-garde pour pouvoir dire que : « *Voilà, je cherche à connaître l'impact, au fait, du brûlage de ces déchets-là en milieu nordique.* » Voilà.

LE PRÉSIDENT :

1190 Donc, je comprends que vous attendez un signe de la communauté qui est touchée pour réagir, donc, que vous êtes -- c'est bien ça? Il n'y a pas nécessairement de proactivité, il y a une réactivité?

M. KOFFI BANABESSEY :

1195 Euh... bon, je dirais que, en fait, pour la Santé publique, ce que -- la Santé publique est interpellée, oui, il y a une réactivité, mais aussi, on agit dans les deux sens. C'est-à-dire que, au fait,

dépendamment aussi, au fait, disons de la recherche de données probantes, il est possible quand même que le ministère puisse se lancer dans une étude spécifique pour pouvoir aller chercher de l'information concernant l'impact, au fait, du brûlage des déchets.

1200

LE PRÉSIDENT :

Merci. Monsieur Prévost, lors d'un échange tout à fait préliminaire il y a déjà quelques temps, le chef de la Nation Naskapi nous avait témoigné sa préoccupation par rapport au brûlage et par rapport à son impact éventuel sur la santé des populations riveraines. Donc, si je comprends la réponse du ministère de la Santé, jamais la Nation Naskapi n'a fait de demande à qui que ce soit pour entreprendre des études semblables à celles dont on vient de discuter?

1205

M. ROBERT PRÉVOST :

Non, il n'y a jamais eu de demande, à ma connaissance, à la Santé publique, de la Nation Naskapi. Je pense la même chose pour la Ville de Schefferville et Matimekush-Lac John. Par contre, on a fait un demande -- on a eu une rencontre la semaine dernière, je crois, avec la Société du Plan Nord, étant donné que c'est un enjeu que la région veut prioriser, mettre plus d'énergie, puis on disait aussi, vu que c'est un enjeu qu'il n'y a pas juste la région de Schefferville qui vit cet enjeu-là, mais l'ensemble des villages du Nunavik aussi, entre autres, et d'autres communautés isolées, on s'est dit, bien, peut-être qu'on ne devrait pas regarder ça juste nous, tout seul, puis avec nos capacités, aussi, un peu limitées, peut-être qu'il faudrait qu'on explore ladite chose avec les autres communautés qui vivent la même situation, peut-être une étude, comme vous mentionnez, avec la Santé publique, pour voir l'impact des panaches de fumée, pas juste dans la région de Schefferville, mais aussi pour les autres villages qui utilisent ce type de moyen là, et aussi trouver les solutions, là, c'est quoi les alternatives, pour ces communautés-là, au brûlage, est-ce qu'il y a une meilleure façon de brûler, est-ce qu'il y a d'autres solutions qu'on n'aurait pas pensé, là, qui pourraient s'appliquer autant à la région de Schefferville, mais aux autres villages nordiques aussi. C'est ça.

1210

1215

1220

1225

Ça fait qu'on essaie de voir une façon de travailler avec la Société du Plan Nord, ou potentiellement avec une autre organisation aussi, la Santé publique, ou Recyc-Québec, ou ainsi de suite, le ministère de l'Environnement.

1230 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Je compléterai tout à l'heure. Monsieur Renaud?

1235 **LE COMMISSAIRE :**

Vous parlez, Monsieur Prévost, de solutions -- d'alternatives, là, puis on voit dans votre document que vous avez examiné la possibilité d'un incinérateur. J'aimerais ça savoir, qu'est-ce que vous aviez comme paramètres de base, là, au niveau de cette étude-là? Quelles étaient les caractéristiques que vous recherchiez au niveau de l'incinérateur?

1240

M. ROBERT PRÉVOST :

L'hypothèse, à l'époque, de la consultante qui travaillait sur ce projet-là, c'était de faire un -- puis ça venait aussi de l'étude qui avait été faite sur le brûlage, là, qui donnait une recommandation. Une des pistes de solution qui avaient été pointées, c'était de faire un peu un incinérateur, on pourrait dire rudimentaire, là, à coût très faible, donc, c'était -- l'idée, c'était utiliser un '*container*' de métal fermé en partie, et faire le brûlage dans le conteneur, et l'hypothèse était que le brûlage allait être plus efficace dans le conteneur, là, dans le conteneur de métal, donc, un meilleur brûlage, une meilleure combustion, et moins d'émanations.

1250

Il y a eu une demande de -- un processus de demande de certificat d'autorisation au ministère de l'Environnement à cette époque-là, et à travers les échanges au ministère de l'Environnement, il s'est avéré que le certificat d'autorisation ne pourrait pas être remis par le ministère de l'Environnement, qui estimait que cette méthode-là allait créer plus de fumée toxique, que ça semblait être une fausse bonne idée. Donc, le projet avait été mis de côté, à ce moment-là.

1255

LE COMMISSAIRE :

Monsieur Trudel voulait intervenir. J'ai des questions pour vous, ça fait que je vais vous écouter.

1260

M. CLAUDE TRUDEL :

1265 Oui, Monsieur Renaud. C'est ça, justement, concernant ces techniques-là de brûlage partiel,
en tout cas, là, par incinérateur, *et caetera*, ça ne me surprend pas de la réponse, là, de
Monsieur Prévost à l'effet de la réponse qu'il a obtenue du ministère. Là-dessus, je peux céder la
parole à mon collègue Khalid Guerinik, qui va vous expliquer un petit peu la position du ministère par
rapport à l'incinération. C'est toujours un mode d'élimination qui est permis aussi au nord, mais selon
certaines exigences minimales. Je cède la parole à Khalid.

1270 **M. KHALID GUERINIK :**

1275 Oui. Bonjour tout le monde. Donc, je peux revenir sur le brûlage à ciel ouvert. C'est vrai que
c'est une technique qui est -- le problème qu'on a pour cette façon de brûler, c'est qu'on n'a pas de
contrôle sur la combustion. Donc, c'est sûr que les émanations sont vraiment très importantes. Mais
si on compare ça avec un brûlage dans des boîtes fermées, il y a une étude qui a été mentionnée
dans un document du ministère de l'Environnement du Nunavut, qui a été faite par Environnement
Canada, qui a démontré qu'il n'y a pas vraiment de gain environnemental de brûler dans une boîte
fermée ou bien dans un incinérateur fait maison, par rapport à l'incinération à ciel ouvert. Donc, ils ont
1280 démontré qu'il y a vraiment des contaminants qui seraient -- que la concentration serait plus
importante que dans le cas du brûlage à ciel ouvert. Donc, au ministère, donc, on est contre cette
pratique-là.

1285 Donc, si on reste uniquement dans la partie combustion, comme alternative, donc, on propose
uniquement des incinérateurs qui sont vraiment certifiés, qui sont capables de respecter les normes
d'émissions du *Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère*. Ces incinérateurs-là sont
disponibles dans le marché canadien et américain, donc, ils permettent de respecter les normes
d'émissions.

1290 C'est vrai que ces incinérateurs sont -- ça prend quand même un investissement important, donc,
ça vaut beaucoup d'argent. En plus de ça, ça prend des coûts d'opération importants, normalement,
notamment pour le -- ça prend des opérateurs qualifiés, donc, même si l'incinérateur, donc, est
puissant, donc, est conforme, s'il n'est pas bien opéré, ça ne donne pas les résultats souhaités.
Donc, je pense c'est ça la problématique. Donc, c'est au niveau du suivi puis de -- de comment
1295 opérer les incinérateurs.

LE COMMISSAIRE :

1300 Est-ce qu'il y a eu, Monsieur Khalid, des -- parce que vous nous avez dit, là, tout à l'heure, qu'il n'y a jamais eu de mesures qui ont été prises, là, de qualité de l'air, là, alors, on assume que les émissions qui proviennent du brûlage à ciel ouvert, on prend des valeurs qui sont dans littérature, là. On n'a pas fait de mesures spécifiques.

1305 Est-ce qu'il y a des possibilités d'avoir des alternatives? Bon, je comprends que le conteneur, ce n'était peut-être pas la bonne solution, là, mais est-ce qu'il y a des possibilités d'avoir des alternatives qui sont, je dirais, moins pire, là, ou est-ce qu'on dit : « *Ou bien vous arrivez avec un incinérateur qui respecte toutes les normes comme on a dans le Sud, ou bien donc vous restez avec du brûlage à ciel ouvert qui contamine tout le monde, puis c'est ça la solution* »? Est-ce qu'il y a des possibilités d'avoir des solutions intermédiaires?

1310

M. KHALID GUERINIK :

1315 Si vous restez dans l'incinération à ciel ouvert, il y a la solution de boîtes qui sont ouvertes. Donc, des boîtes avec des grilles. Ça permet une bonne turbulence, un bon -- comme un bon mélange avec l'oxygène. C'est la seule façon qu'on juge plus intéressante que le brûlage à ciel ouvert ordinaire. Donc, brûler à ciel ouvert, mais dans des boîtes qui sont ouvertes, avec des grilles. C'est ça l'alternative entre les deux, entre l'incinération -- entre le brûlage à ciel ouvert et le brûlage dans une boîte fermée.

1320

LE COMMISSAIRE :

1325 Est-ce qu'il y a eu des projets-pilotes qui ont été réalisés dans des milieux isolés, là, pour valider les émissions, que ce soit du brûlage à ciel ouvert ou de d'autres techniques, là, qui pourraient être envisagées?

1325

M. KHALID GUERINIK :

1330 Pour le moment, non, il n'y a pas d'étude qui a été réalisée. Il n'y a rien d'envisagé pour le moment, non.

1330

LE COMMISSAIRE :

Donc, votre base de décision, c'est quoi, là? C'est -- s'il n'y a pas eu d'étude ou s'il n'y a pas eu de -- sur quelle base vous prenez vos décisions, par rapport aux autorisations?

1335

M. KHALID GUERINIK :

C'est -- j'ai dit qu'il n'a pas fait d'étude par le ministère, mais il y avait de la documentation scientifique et des références scientifiques. Il y a aussi l'étude que je viens de mentionner faite par Environnement Canada, qui a été mentionnée dans le document ministère de l'Environnement du Nunavut.

1340

LE COMMISSAIRE :

Vous parlez d'Environnement Canada, du Nunavut, des Territoires du Nord-Ouest, on peut parler du Yukon. Quelles sont les -- ils font également du brûlage à ciel ouvert, là, ce que je comprends, mais est-ce qu'il y a des alternatives qui sont utilisées dans ces communautés-là, là, qui sont similaires aux communautés qu'on retrouve au Québec, entre autres, Schefferville?

1345

M. KHALID GUERINIK :

Pas à ma connaissance. Donc, comme j'ai dit, il y a des gens qui vont utiliser le brûlage dans des boîtes fermées, ou bien dans des barils qui sont modifiés pour incinérer, mais comme j'ai dit, ce n'est pas une pratique qui est acceptée par le ministère, parce que ça ne répond pas aux exigences du règlement. Parce qu'une boîte fermée ou bien un baril fermé, c'est comme -- c'est l'équivalent d'un incinérateur, mais qui ne respecte pas les normes d'émissions du règlement.

1350

1355

LE COMMISSAIRE :

Est-ce que, pour le ministère -- vous parliez, tout à l'heure, là, d'améliorer le brûlage à ciel ouvert. C'est des options qui pourraient être acceptables pour -- qui pourraient être acceptables pour vous?

1360

M. KHALID GUERINIK :

1365

Les boîtes ouvertes, oui.

LE COMMISSAIRE :

1370

Alors, est-ce que cette information-là ou ces façons de faire là, il y a de l'information qui a été diffusée qui est disponible, de l'information technique qui est accessible pour les communautés isolées?

M. KHALID GUERINIK :

1375

Sincèrement, je ne le pense pas.

LE COMMISSAIRE :

1380

Est-ce que le ministère a une base de données, ou maintient une -- une base de données, là, des différentes alternatives qui pourraient être intéressantes ou qui pourraient faire l'objet d'un projet-pilote ou de -- est-ce que vous avez une documentation technique, là, qui pourrait aider, à ce niveau-là? Parce que le brûlage à ciel ouvert, on l'entend, là, on l'a entendu depuis la première partie des audiences, là, ça semble être un problème qui date, là, puis qu'il n'y a pas de -- mais est-ce que vous maintenez une base de données d'information technique, là, qui pourrait être utile pour les communautés?

1385

M. KHALID GUERINIK :

1390

Non, mais comme je viens de le dire, on a des rencontres avec des communautés, des fois, mais comme j'ai dit, la meilleure façon, si on reste uniquement dans le brûlage, vis-à-vis le problème des émissions atmosphériques, c'est les incinérateurs qui sont vraiment certifiés conformes. Mais si on veut rester dans le brûlage à ciel ouvert, c'est les boîtes ouvertes qui pourraient être une alternative plus intéressante que le brûlage à ciel ouvert standard, là. Donc, c'est juste ça.

1395

Parce que, en se basant sur les données scientifiques, donc -- parce que, pour le brûlage, il y a trois paramètres à contrôler. Donc, c'est la température, la turbulence, et le temps de résidence. On juge que, pour les boîtes ouvertes, donc, avec des grilles, ça permet une bonne turbulence, donc, un

1400 bon mélange entre l'oxygène et les combustibles, pour permettre une combustion plus intéressante que le brûlage à ciel ouvert standard, tout en restant dans le brûlage à ciel ouvert, donc, dans tout ce qu'on accepte. Donc -- parce que c'est la seule façon qu'on pourrait proposer pour le moment. Notre position est que l'incinération reste la meilleure -- l'incinération dans un incinérateur qui est vraiment conforme, c'est la meilleure façon de régler le problème de brûlage à ciel ouvert.

1405 **LE COMMISSAIRE :**

On a vu dans le document qui avait été déposé par la communauté Naskapi qu'ils ont une fournaise pour brûler les huiles usées. Est-ce que c'est envisageable, une combinaison de brûlage des huiles usées avec les déchets domestiques, pour améliorer la qualité de la combustion, les températures? Est-ce que c'est des options que vous, vous avez -- qui sont documentées dans la littérature, ou s'il n'y a absolument rien à faire avec une telle option?

M. KHALID GUERINIK :

1415 Ce n'est pas documenté. Le brûlage des huiles usées dans les incinérateurs des ordures ménagères n'est pas permis par le règlement sur l'air, là, donc, ce n'est pas permis.

LE COMMISSAIRE :

1420 Et ce n'est pas permis parce que ça -- pour quelle raison ce n'est...?

M. KHALID GUERINIK :

1425 Je pense que ça, Monsieur Trudel pourrait répondre, mais je n'ai pas vraiment le pourquoi de cet article-là qui interdit le -- le brûlage des huiles usées, mais je peux vous dire que les huiles usées sont aussi des combustibles qui sont très, très dangereux pour l'environnement, donc, ça prend un brûlage vraiment -- un bon brûlage, pour ne pas émettre des contaminants qui sont vraiment très dangereux, notamment les métaux lourds et les dioxines et furannes.

1430 **LE COMMISSAIRE :**

Oui. Monsieur Trudel, vous vouliez intervenir?

M. CLAUDE TRUDEL :

1435

Bien, c'est qu'il est question de matières dangereuses, là. L'incinération des matières résiduelles qui est permise, c'est pour les communautés, donc, ce ne sont pas pour un mélange de matières dangereuses, là. Les huiles usées sont des matières dangereuses résiduelles, et c'est interdit, avec notre réglementation, le *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières*
1440 *résiduelles*, de mélanger des matières -- d'éliminer des matières dangereuses dans nos installations d'élimination de matières résiduelles non dangereuses, là. Puis je pense que mon collègue Khalid a mentionné aussi que ça pouvait amener des contraintes au niveau des émissions qui sont vraiment différentes, là, par rapport au brûlage des ordures ménagères.

1445

LE COMMISSAIRE :

Monsieur Prévost, vous voulez intervenir?

M. ROBERT PRÉVOST :

1450

Oui. Ce serait pour un complément d'information puis une question pour Monsieur Guerinik -- je ne sais pas si j'ai bien prononcé son nom de famille.

1455

C'est ça, comme je vous disais tout à l'heure, on a rencontré la Société du Plan Nord la semaine dernière pour discuter de cet enjeu-là, puis la Société du Plan Nord, ce qu'ils nous expliquaient, qu'il y avait une étude de faisabilité, projet-pilote dans le village de Kuujuaq, actuellement, pour vérifier la possibilité de mettre en place un incinérateur -- un incinérateur, comme disait le ministère de l'Environnement, qui est conforme, là, aux dispositions réglementaires -- et qu'est-ce qu'ils avaient trouvé dans leurs études de pré-faisabilité, c'était qu'il fallait une population,
1460 minimalement, de 3 000 habitants pour permettre ces incinérateurs-là, parce que je comprends qu'il faut qu'ils soient continuellement alimentés de déchets, là, ils doivent fonctionner 24 heures sur 24, donc, il faut que tu aies assez de déchets pour alimenter ces incinérateurs-là, d'où la population minimale de 3 000 habitants qu'ils nous mentionnaient, ce qui n'est pas le cas de la région de Schefferville.

1465

Et donc, l'incinérateur réglementaire ne fonctionne pas pour les petites communautés d'en bas de 3 000 habitants comme Schefferville, puis les autres villages du Nunavik sont tous en deçà de 3 000 habitants, à ma compréhension. Et ce qu'on discutait, c'est le besoin de trouver une alternative

1470 pour ces villages-là, ces communautés-là, et je comprends, selon l'intervention du ministère de l'Environnement, que, actuellement, la seule autre alternative, c'est le brûlage avec grillage, là, ouvert.

1475 Dans les discussions qu'on a eues, j'ai cru comprendre par certains intervenants que j'avais discuté de cet enjeu-là qu'il y a d'autres incinérateurs qui brûlent à moins -- à température plus faible, mais qui ne sont pas conformes aux réglementations québécoises, donc, ne sont pas permis.

1480 Ma question au ministère de l'Environnement : je comprends qu'il y a brûlage à ciel ouvert, il y a brûlage avec grillage qui est permis actuellement, après ça, on rentre au brûlage avec incinérateur permis à 3 000 habitants et plus, mais il y a-tu quelque chose entre le brûlage à grillage et le brûlage d'incinérateur conforme à toutes les dispositions? Il y a-tu d'autres incinérateurs qui, peut-être, ne sont pas permis aujourd'hui par le gouvernement du Québec, mais qui permettraient d'avoir moins d'émissions, qui seraient meilleurs que le brûlage avec grillage ou le brûlage à ciel ouvert? Est-ce qu'ils ont regardé les différentes technologies, mêmes celles qui ne sont pas conformes? Si on les utilisait, est-ce qu'on augmenterait la qualité de l'environnement, là?

1485 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Prévost, nous allons, si vous le permettez, prendre une pause de 15 minutes, et nous reviendrons avec votre question qu'on acheminera au ministère de l'Environnement. Donc, nous reprenons dans 15 minutes. Merci.

1490

PAUSE DE QUELQUES MINUTES
REPRISE DE LA SÉANCE

1495 **LE PRÉSIDENT :**

1500 Alors, Mesdames et Messieurs, nous poursuivons immédiatement notre séance. Je donnerai tout d'abord la parole à Madame Charland pour faire un bref résumé en anglais à ses collègues. Madame Charland, à vous la parole.

Mme NATHALIE CHARLAND :

1505 Oui. Merci beaucoup. Okay. So, to go back on the last 50 minutes of discussion, we've focused on open-air burning. Robert has mentioned the studies that have taken place over the past few years, the "*modélisation*" study, as well as the CRIQ study the communities have taken part in, and those will be forwarded to the Commission at their request.

1510 We understand also from the Ministry of the Environment and the Public Health Ministry that they haven't carried out any specific studies on the impacts of open-air burning on the communities that are nearby. There is no follow-up and no sampling taking place at the moment. The decisions that they make are based on literature and studies that have been conducted by other organizations or governments, and we have -- solutions to open-air burning have been discussed.

1515 Robert has presented the solution that was looked at for a while regarding the hand-made incinerator in the container, which was refused, actually, the certificate of authorization was refused by the Ministry of the Environment, because they argued that there is no gain, environmental gain in the pollutants that they emit.

1520 The only solutions that seem to be agreeable by the Ministry of the Environment would be open-air burning, but in boxes that have sort of a grill on top, and the next solutions are the proper incinerators that have to be conform to all the dispositions of the regulations. And, Billy, you'll know already that those big incinerators, well, first of all, cost a lot of money, and also require regular input of wastes in them, so they require like regular operators that are there all day, all night, and they also
1525 require a specific amount of waste as well, so they are actually better for -- recommended for populations over 3,000 people, which is not the case for the Schefferville, Kawawa, Matimekush-Lac John region, and there seems to be no other in-between solution. So, there would be the open-air burning, the open-air burning, but in boxes, and then, the incinerators, which cannot be applied to the regions.

1530 So, we were left, before the break, with a question from Robert to the Ministry of the Environment, to see if something could be looked at, or if the Ministry has looked at other solutions that are not necessarily approved by regulation at the moment, but that would be still an improvement from the current situation, and that would help reduce the impacts on the local populations and on the
1535 pollutants, so, a solution that would be in between the open-air burning and the approved, conformed incinerators.

So, if you have any question, Billy, please go ahead.

M. BILLY SHECANAPISH :

1540

I'm okay with everything that was discussed, and I really appreciate the comments that were made, discussion. Thank you.

LE PRÉSIDENT :

1545

Thank you. Merci beaucoup pour le résumé, Madame Charland. Vous avez terminé le résumé, en fait, avec la question pendante, destinée au ministère de l'Environnement. Donc, Monsieur Trudel, si vous pouvez répondre, s'il vous plaît?

M. CLAUDE TRUDEL :

1550

Oui, Monsieur le président. J'aimerais juste revenir, avant, parce que, en écoutant le résumé, on a peut-être une information qu'on n'a pas mentionnée non plus, mais que j'ai cru comprendre qui serait intéressante à mentionner. C'est que, oui, des incinérateurs existent, mais ça n'a pas besoin de fonctionner en continu nécessairement. Il peut y avoir des incinérateurs disponibles qui fonctionnent -- je vais utiliser le terme en anglais, là, en '*batches*', c'est-à-dire que -- séquentiel. Donc, on a une quantité -- ça a déjà été utilisé dans le passé, là, entre autres, à un certain village en communauté nordique, et ce n'est pas nécessairement opéré en continu, donc -- c'est sûr que ça nécessite un opérateur qualifié, *et caetera*, mais ce n'est pas nécessairement en continu comme on a peut-être nos incinérateurs ici, là, plus au sud.

1555

1560

Mais je vais quand même -- je vais tout de suite céder la parole à mon collègue Khalid, là, pour vous donner de l'information par rapport aux incinérateurs que j'appellerais intermédiaires, là, qui nous ont été comme mentionnés. Ça fait que je cède la parole à Khalid.

1565

LE PRÉSIDENT :

Qui sont légaux, n'est-ce pas?

1570 **M. CLAUDE TRUDEL :**

Là, c'est Khalid qui va vous donner l'information, là, mais c'est parce que, au Québec, on accepte certaines technologies -- c'est comme pour l'enfouissement, *et caetera*, c'est la même chose; oui, on peut regarder ce qui se fait ailleurs, mais, à un moment donné, on va choisir les solutions qui sont les plus appropriées pour notre situation à nous, là, mais je vais quand même laisser Khalid s'exprimer à ce sujet-là.

1575 **LE PRÉSIDENT :**

1580 Merci.

M. KHALID GUERINIK :

Oui. Merci, Claude, pour l'information. Effectivement, les règlements n'exigent pas une incinération -- incinérateur en continu, là. Même des '*batches*' sont acceptées, et je sais que des incinérateurs « *batches* » vraiment de faible capacité existent et sont capables de respecter les normes d'air ambiant, les normes du *Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère*, mais -- je ne sais pas c'est quoi le détail de l'incinérateur qui a été considéré par Monsieur Prévost, mais moi, je pense qu'à 3 000 habitants, c'est -- des incinérateurs qui permettent d'incinérer puis de respecter les normes de règlements, ça existe.

Et juste pour mentionner aussi que, notre position, c'est vraiment d'avoir des normes d'incinération qui sont uniformes pour tout le Québec, donc -- parce que ça existe. Je sais qu'il y a des contraintes au niveau des opérations, contraintes financières, mais il y a des -- il y a des exigences qui pourraient être discutées pour trouver des moyens de suivi, pour permettre un bon fonctionnement de l'incinérateur, tout en tenant compte de la spécificité des milieux nordiques, là, donc. Mais pour les normes d'émissions, donc, on préfère que ce soit vraiment des incinérateurs qui sont conformes, qui permettent de respecter les normes d'émissions qui sont là pour protéger la santé des citoyens.

1595
1600

LE PRÉSIDENT :

1605 Donc, est-ce que je comprends bien que les incinérateurs qui peuvent fonctionner en discontinu peuvent être placés dans des lieux où la densité populationnelle est relativement faible, bien inférieure à 3 000 personnes?

M. KHALID GUERINIK :

1610 Oui. Exact.

LE PRÉSIDENT :

1615 Et admettons que la Nation Naskapi faisait une demande au ministère de l'Environnement pour l'implantation d'un tel incinérateur, est-ce qu'elle pourrait recevoir le feu vert?

M. KHALID GUERINIK :

1620 Oui. S'il respecte les normes, oui. Donc, on va étudier le dossier, là, on va -- c'est -- il y a les normes d'émissions, aussi les normes d'air ambiant qui doivent être étudiées, donc, la dispersion des émissions. Ça, c'est une autre direction qui va faire ça, ce n'est pas ma direction, mais oui, si...

LE PRÉSIDENT :

1625 Ça, je comprends très bien, mais les incinérateurs, vous nous dites -- ces incinérateurs, appelons-les de petite taille pour les circonstances, là, et qui peuvent fonctionner de façon discontinue, sont utilisés ailleurs dans le monde?

M. KHALID GUERINIK :

1630 Oui. Oui.

LE PRÉSIDENT :

1635 Et respectent les normes d'émissions locales?

M. KHALID GUERINIK :

Oui, c'est exact. Mais...

1640 **LE PRÉSIDENT :**

C'est-à-dire dans les pays où ils sont implantés?

M. KHALID GUERINIK :

1645

Même, on avait une liste qui était donnée en 2007, 2008, des fournisseurs d'incinérateurs au Canada, aux États-Unis, qui permettent de -- c'est des petits incinérateurs qui permettent de respecter les normes du *Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère*. Donc, ça existe, des petits incinérateurs. Donc, même des 145 kilogrammes par 'batch', là, moi, j'ai vu ça.

1650

LE PRÉSIDENT :

J'avoue que, spontanément comme ça, je vais me permettre de dire que je suis un peu surpris de l'information que j'apprends aujourd'hui, surtout que nous avons commencé nos travaux il y a quand même plusieurs mois, c'est la première fois que j'entends parler d'un incinérateur qui peut fonctionner de façon discontinue, et donc, qui pourrait être implanté dans des lieux où la densité est relativement faible. Alors, merci pour l'information. Madame Charland?

1655

Mme NATHALIE CHARLAND :

1660

Justement, concernant ces incinérateurs, là, qu'on appelle, en anglais, en 'batches', là, en discontinu, je me souviens, lors de l'atelier qui était destiné aux communautés isolées nordiques du mois d'avril, il y avait un intervenant qui en avait parlé, et je crois qu'il mentionnait, si je me souviens bien, des exemples au Nunavut, d'utilisation de ces incinérateurs-là, mais il ne les avait pas recommandés chaudement, loin de là, en fait.

1665

Il avait expliqué, à ce moment-là, toujours si ma mémoire est bonne, qu'il était assez difficile d'avoir le bon mélange de déchets à l'intérieur de l'incinérateur pour avoir un brûlage, tu sais, optimal, et ne pas avoir d'émissions. Ça fait qu'il ne faut pas que ce soit trop humide, il ne faut pas que ce soit trop -- je ne me souviens pas des autres critères, mais il fallait mettre des couches, aussi, il fallait -- tu

1670

sais, il fallait vraiment bien organiser ça dans l'incinérateur avant de le partir, et que ça faisait en sorte que c'était assez complexe, là, et pas nécessairement applicable, là, sur le terrain à faire.

1675 Alors, peut-être -- en tout cas, je vais aller aussi revoir dans mes notes, là, je ne sais plus c'est qui qui avait fait cette intervention-là, mais je serais curieuse d'entendre quand même Monsieur Khalid s'exprimer là-dessus, sur la faisabilité, en fait, puis l'applicabilité de ces incinérateurs-là, puis voir si c'est vraiment une bonne idée, puis si ça fonctionne vraiment bien.

LE PRÉSIDENT :

1680 Merci, Madame. J'ai l'impression qu'il va falloir que moi aussi, je relise mes notes. Monsieur Khalid, s'il vous plaît?

M. KHALID GUERINIK :

1685 Oui, les incinérateurs -- n'importe quel incinérateur, qu'il soit vraiment grand, petit, lorsqu'il a été fourni par le fournisseur, il va te garantir le respect des normes d'émissions, mais à condition de bien l'opérer. Mais pour n'importe quel incinérateur, il faut vraiment faire un tri des matières résiduelles à l'entrée, là. Donc, si tu brûles uniquement des matières qui sont très humides, c'est sûr que ça ne
1690 marcherait pas. Même dans l'incinérateur de Québec, qui est vraiment énorme, là, ils font comme un mélange de matières qui sont humides et qui ne sont pas humides. Donc, ça prend vraiment un opérateur qui mélange les matières avant de les brûler. Donc, ça, c'est pour n'importe quel incinérateur.

1695 Donc, petits et grands, c'est la même problématique, ça prend un opérateur qui est vraiment bien formé, qui mélange les matières avant de les incinérer. Ça prend un tri à l'entrée. Donc, on ne brûle pas les matières qui ne sont pas combustibles, donc -- comme les questions de pas organique, ça, ça étouffe la combustion. Donc, le secret, c'est le tri à l'entrée, là. C'est la façon pour régler ce
1700 problème. Et je suis d'accord avec vous, il y a cette problématique, mais il y a des solutions aussi.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Renaud?

1705 **LE COMMISSAIRE :**

Peut-être, Monsieur Prévost, ou Madame Charland, est-ce qu'il y a une collecte sélective qui est faite, dans les communautés de Schefferville? Commençons par Monsieur Prévost.

1710 **M. ROBERT PRÉVOST :**

1715 Je pourrais dire ce qu'on a fait en premier lieu, c'était vraiment de sortir les matières dangereuses, là, de -- parce que, avant ça, il n'y avait pas d'écocentre, donc, on retrouvait beaucoup de matières dangereuses dans le site d'enfouissement, donc, qui était brûlé, puis là, ça augmentait beaucoup la pollution de l'air, et autant de l'eau, ça fait que ça, on les a retirées -- en tout cas, on les retire en bonne partie avec l'écocentre.

1720 On a commencé un projet-pilote de compostage qui fait juste commencer, de sortir les matières organiques, ou une partie des matières organiques, là, mais on est vraiment dans les premières phases.

1725 Mais sinon, pour papier, carton, plastique, verre, métal, non, il n'y a pas de collecte sélective sur ça. Une des raisons, c'était que le coût de recycler ces matières-là, pour la région de Schefferville, était très élevé. Donc, mettons, si on prend du plastique, bien, il faut le descendre dans le Sud, le faire recycler, ça aurait été très dispendieux, puis ça aurait créé aussi des gaz à effet de serre pour le transport, là, donc, on a décidé de prioriser les matières dangereuses et les matières organiques, dans un premier temps.

1730 **LE COMMISSAIRE :**

Mais dans le cas de la collecte sélective pour les emballages, les plastiques et papier et carton, il y a une responsabilité élargie des producteurs, là, il y a un -- ces coûts-là devraient être assumés par Éco Entreprise Québec. Vous ne faites pas partie de ce système-là?

1735 **M. ROBERT PRÉVOST :**

Quand ça avait été regardé -- je pourrais revérifier dans les dossiers, mais un des problèmes avec la REP, là, pour les communautés du Nord, c'est souvent le taux qui est donné aux communautés du Nord n'est pas suffisant pour le transport. Puis ça, on l'a eu dans -- on n'en a pas

1740 parlé à la commission, on l'a eu dans les huiles usées, que si on passait par la SOGHU pour
transporter puis amener ça au recycleur, le 'subsidy', là, la subvention qui était donnée par la REP,
n'était pas suffisante pour couvrir l'entièreté des coûts, donc, ça coûtait de l'argent aux communautés;
on a pris la décision d'avoir les fournaies à l'huile puis de brûler ça sur le site, on trouvait que ce
serait plus efficace.

1745 Mais papier, carton, plastique, là, on pourrait recreuser, mais probablement que -- j'émetts
l'hypothèse que la REP n'est probablement pas suffisante. Parce que les taux ne sont pas suffisants
dans la région de Schefferville. Puis ça, on a ça dans un paquet de programmes gouvernementaux,
là, ce n'est pas juste dans le recyclage, souvent, les taux qui sont mis dans la région de Schefferville
1750 sont souvent insuffisants pour couvrir les coûts véritables.

LE COMMISSAIRE :

1755 Je suis un peu surpris d'entendre ça, Monsieur Prévost, que vous brûlez des huiles usées dans
les fournaies. Il y a quelques minutes, Monsieur Trudel nous a dit que c'était totalement interdit.
J'aimerais ça comprendre qu'est-ce qui est la logique. On va commencer par vous,
Monsieur Prévost. On ira, après, à Monsieur Trudel, là, pour expliquer...

M. ROBERT PRÉVOST :

1760 Ma compréhension, c'est qu'on ne pouvait pas mélanger les matières domestiques avec l'huile,
là. Là, c'est juste l'huile usée qui est brûlée dans des fournaies autorisées, puis si je ne me trompe
pas, il y a un certificat d'autorisation qui a été émis pour ça, là, mais, bon, je laisserai le ministère de
l'Environnement compléter.

1765 **LE COMMISSAIRE :**

Monsieur Trudel?

1770 **M. CLAUDE TRUDEL :**

Oui. Monsieur Prévost a bien répondu. Là, tantôt, on parlait de mélanger des huiles usées
avec d'autres matières résiduelles pour l'incinération, mais c'est possible de brûler des huiles usées à
part, puis il y a des normes prévues au niveau du *Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère*.

1775 À la limite, je peux toujours vérifier auprès de mon collègue, là, Khalid Guerinik, pour voir s'il aurait de l'information là-dessus? Ah! Il se présente. C'est bon.

M. KHALID GUERINIK :

1780 Oui, tu as raison, Claude. Donc, il est permis de brûler les huiles usées dans des appareils de combustion, donc, pas incinérateurs, donc, à certaines conditions, mais je pense, pour les régions éloignées, ils ont le droit de brûler ça dans des chaudières, on va dire, qui sont petites, donc, c'est moins de trois mégawatts, donc, ça, c'est un droit acquis, mais normalement, ce n'est pas permis dans le -- c'est permis uniquement dans les appareils de grande capacité, qui permettent une bonne
1785 combustion, donc, pour permettre un bon brûlage des huiles, mais tout en respectant un paquet de normes d'émissions puis de normes d'air ambiant.

LE COMMISSAIRE :

1790 Merci, Monsieur Khalid. Concernant la collecte sélective puis le recyclage, peut-être, Madame Langlois-Blouin, m'expliquer un peu pourquoi -- j'étais sous l'impression que Éco Entreprise Québec devait -- compensait les coûts de collecte, là, puis je comprenais que c'était collecte et transport. Alors, là, j'entends que, à Schefferville, ils ne reçoivent pas la pleine compensation? Qu'est-ce qui fait que c'est différent dans ces communautés-là?

1795 **Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :**

Merci, Monsieur le commissaire. Puis, justement, j'étais en train de dire que je pouvais faire un complément d'information. Donc, dans le régime de compensation actuel, les municipalités sont
1800 réparties dans six groupes, et il y a une notion de performance. Donc, leur pourcentage de compensation des coûts qui sont jugés admissibles va varier selon leur performance. Donc, plus ils récupèrent des quantités, plus les coûts sont bas, plus leur performance est favorable, donc, leur taux de remboursement est élevé.

1805 Dans le régime de compensation, dans des modifications réglementaires récentes, on a ajouté un plancher de compensation de 70 % qui pouvait s'appliquer, qui pouvait venir, finalement, limiter l'impact de certaines réalités, notamment les coûts, on le sait, du transport, qui peuvent être plus grands, donc, qui pouvaient avoir un impact négatif sur le pourcentage de remboursement. Donc, ce plancher de compensation là a été ajouté. Ce que j'entends, c'est que ce n'est peut-être pas suffisant

1810 pour rendre le tout rentable, si on veut, pour une communauté d'implanter un système de collecte sélective.

1815 Dans la modernisation de la collecte sélective selon l'approche de responsabilité élargie des producteurs, ce qui est prévu, c'est que, pour le volet collecte/transport, le volet service aux citoyens, qu'il y ait des ententes entre l'organisme de gestion désigné et chaque organisme municipal, et que là, dans ces ententes de partenariat là, les coûts pourraient être définis, et pourraient être variables d'une région à l'autre. Donc, sous la REP, à mon avis, il y a peut-être plus d'opportunités d'adapter, si on veut, les modalités, pour prendre en compte les réalités de chacune des régions, puis notamment les coûts qui vont être différents d'une région à l'autre, notamment, on parle du transport.

1820 Puis si vous me permettez, pour les REP aussi, parce qu'on parlait de l'exemple des huiles et de la SOGHU, actuellement, les programmes de REP se mettent en commun pour desservir certaines communautés plus éloignées. On a eu des discussions, nous, avec certains -- avec les organismes de REP puis certaines communautés aussi, par rapport à leur besoin qui est plus grand que le service qui est actuellement offert, notamment tout ce qui est la gestion locale des produits, l'entreposage, aussi, parce que le transport ne peut pas se faire en tout temps et de toutes les façons, et c'est notamment pourquoi on souhaite, puis vous l'avez vu dans notre mémoire, on souhaite que Recyc-Québec ait un rôle formel dans la réglementation, pour mettre en commun les ressources des différents programmes de REP, puis mieux répondre à des besoins spécifiques comme celui des communautés nordiques ou isolées.

1830

LE COMMISSAIRE :

1835 Et ce que je comprends, finalement, Madame Langlois-Blouin, c'est que le fait que la communauté ne soit pas en mesure d'assumer les coûts, là, de la collecte sélective, on se retrouve avec du plastique qui est brûlé à ciel ouvert dans un lieu d'enfouissement, là. C'est ça que -- c'est ça que je comprends. Est-ce que je me trompe, ou...?

1840

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

Bien, c'est ce que j'entends aussi, là. Actuellement, la compensation qui pourrait être offerte n'est pas suffisante pour justifier l'implantation d'un service de collecte sélective, donc, ils doivent gérer les matières autrement.

1845 Avec la modernisation de la collecte sélective sous REP puis les ententes de partenariat, il y aura peut-être d'autres possibilités qui rendront ça plus opportun, je l'espère, pour ces communautés-là également.

LE COMMISSAIRE :

1850 Je vais revenir à Monsieur Khalid, parce que, si on assume, là, que la modernisation de la collecte permet d'enlever du plastique dans les résidus qui vont être envoyés dans le lieu d'enfouissement à ciel ouvert, là, dans le lieu d'enfouissement en milieu nordique, avez-vous évalué de quelle façon ça va changer les émissions qui vont être -- qui vont sortir de ce brûlage-là, une fois qu'on enlève une partie du plastique, en tout cas, une bonne partie du plastique? Est-ce que ça --
1855 qu'est-ce que ça va changer? Est-ce que vous avez évalué ça?

M. KHALID GUERINIK :

1860 Ce n'était pas évalué par une étude comme telle, mais le plastique, si on ne le brûle pas, ça va permettre d'améliorer les émissions. Donc, on va voir moins de polluants, notamment les dioxines et furannes, là, surtout si le plastique contient des produits chlorés, c'est une source importante de dioxines et furannes.

LE COMMISSAIRE :

1865 Puis est-ce que ça pourrait changer, une telle éventualité, là, où il y aurait moins de plastique envoyé pour brûlage, est-ce que ça pourrait changer vos conclusions par rapport à l'opportunité d'avoir un incinérateur -- un incinérateur plus -- je ne sais pas, là, qui serait un intermédiaire entre l'incinérateur qui respecte tous les règlements et le brûlage à ciel ouvert? Est-ce qu'il y aurait des
1870 opportunités qui pourraient s'offrir, à ce moment-là?

M. KHALID GUERINIK :

1875 Comme j'ai dit tantôt, là, les incinérateurs qui sont sur le marché maintenant permettent de respecter les normes de notre règlement. Donc, si -- s'il y a moins de plastique, ça va permettre d'améliorer la situation pour les émissions. Mais, comme j'ai dit, notre position, c'est vraiment d'avoir les mêmes normes d'émissions partout au Québec, là.

1880 Et, en plus, juste pour vous dire que, pour certains cas, on est considéré comme moins restrictifs. Donc, on ne voit pas comment on pourrait comme permettre des choses qu'on ne permet pas ailleurs. Donc, même dans certaines régions, dans certains cas, on est considéré vraiment comme -- on nous demande de mettre à jour notre règlement. Donc, ils disent que, ailleurs dans le monde, les normes sont plus sévères qu'au Québec.

1885 **LE COMMISSAIRE :**

Je comprends. Je comprends très bien, mais l'alternative -- parce que, comme disait Monsieur Trudel, ça revient toujours à une question d'argent, mais l'alternative, si on n'a pas l'argent, c'est de continuer à faire du brûlage à ciel ouvert, qui est vraiment négatif, là, d'un point de vue environnemental, là.

1890 **M. KHALID GUERINIK :**

1895 On est conscients de ça, mais -- c'est une voie à discuter, là, donc, à élaborer, là, donc, pour le moment -- c'est parce que moi, je n'ai pas la -- je n'ai pas une réponse à vous donner, mais c'est -- il faut une réflexion.

LE COMMISSAIRE :

1900 Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Prévost, vous voulez intervenir?

1905 **M. ROBERT PRÉVOST :**

1910 Oui. C'est plus une réflexion ou question pour le ministère de l'Environnement. Je comprends que le ministère, vraiment, veut les mêmes critères partout au Québec, mais actuellement, il y a déjà -- à ma compréhension, les critères ne sont pas égaux, là. Le ministère de l'Environnement permet un brûlage à ciel ouvert dans le Nord, ce qui n'est pas le cas dans le Sud, ça fait qu'on a déjà un débalancement de critères. Ça fait que ce fondement-là du ministère de l'Environnement ne tient pas, je crois, dans la situation qui est devant nous.

1915 Et c'est -- et l'autre aspect, je me dis, bien, il faut qu'on trouve la technologie ou la manière de
traiter les déchets dans le Nord qui est le meilleur coût-bénéfice, qui est optimum selon les contraintes
qu'on a. Je me dis : peut-être qu'il faut arrêter de voir ça selon la réglementation actuelle. Mais, bon,
actuellement, on brûle à ciel ouvert; quelle technologie qu'on pourrait mettre en place, quel système
qu'on pourrait mettre en place pour minimiser, réduire cette pollution-là, puis à un coût-bénéfice le
plus avantageux pour le Nord, là, puis -- une grosse réflexion, je pense, qu'il faut peut-être arrêter de
1920 penser dans les règlements comme actuellement, là. Bon. Une réflexion.

LE PRÉSIDENT :

1925 Merci, Monsieur Prévost. Monsieur Trudel, dites-moi donc, quand vous dites : « *Il faut s'assurer
que les émissions causées par le brûlage soient conformes au Règlement sur l'assainissement de
l'atmosphère* », où est-ce que vous prenez l'échantillonnage, juste par curiosité, là?

M. CLAUDE TRUDEL :

1930 Vous parlez des incinérateurs, j'imagine, là? Pas le brûlage à ciel ouvert?

LE PRÉSIDENT :

1935 Non, non, non. Je parle quand on brûle -- on brûle un lieu d'enfouissement, là, sur le lieu
d'enfouissement en milieu nordique, là, quand on fait du brûlage. Votre collègue vient de
dire : « *Bien, on s'assure que les émissions atmosphériques respectent les normes* », mais où est-ce
que vous mesurez les émissions atmosphériques?

M. CLAUDE TRUDEL :

1940 Je ne suis pas convaincu qu'on a parlé de ce volet-là, mais je vais quand même céder la parole
à mon collègue Khalid, là, pour être certain que -- vu que c'est lui qui s'est exprimé, je vais le laisser
aller de l'avant, mais je pense qu'on parlait plus d'incinérateurs, à ce moment-là.

LE PRÉSIDENT :

1945 Ah! J'ai peut-être mal compris. Allez-y, Monsieur Khalid.

M. KHALID GUERINIK :

1950 Lorsqu'on parle de normes d'émissions, c'est vraiment les normes d'émissions des incinérateurs, donc, à la cheminée de l'incinérateur. Il n'y a pas de normes d'émissions pour le brûlage à ciel ouvert, là.

LE PRÉSIDENT :

1955 D'accord. Je reviens vers vous, Monsieur Trudel. Vous avez, dans votre rapport -- et vous l'avez indiqué tout à l'heure que vous essayez de vous assurer de la sécurité et de la santé des populations riveraines par des mesures protectrices comme la distanciation, là -- pas sociale, évidemment, là. Vous écrivez, dans votre rapport :

1960 *« Le MELCC, donc, précise que le LEMN doit être entouré d'une clôture et d'un dispositif équivalent, ceinturé d'une zone pare-feu de 15 mètres minimum, et libre de toute végétation. »*

1965 C'est quoi les autres conditions qui assurent -- ou les autres critères ou mesures qui assurent la protection de l'environnement et de la population limitrophe?

M. CLAUDE TRUDEL :

1970 Je veux juste revenir un petit peu en amont aussi, là, quand il a été question de -- Monsieur Prévost, quand il a parlé, là, d'avoir des normes d'émissions versus brûlage à ciel ouvert comparé. Mais on a dit tantôt que c'est certain que nous, si c'est -- on a une étude qui montre que le brûlage avec des équipements non conformes, là, ça peut être pire encore que le brûlage à ciel ouvert, donc, c'est pour ça que c'est comme ça.

1975 Et je répète qu'on a toujours dit que c'est la solution ultime qui est permise, c'est une possibilité qui est offerte, en milieu nordique, d'aménager ces lieux-là, pour tenir compte de toutes les autres contraintes qu'on a, qu'on n'a pas ailleurs au sud, là.

1980 Ailleurs, on est capable d'aménager vraiment d'autres lieux, puis c'est pour ça que le mode d'élimination principal au Québec, c'est l'enfouissement technique, là. Si on était capable d'aménager un lieu d'enfouissement technique dans le Nord, ce serait l'idéal aussi, là, pour assurer la meilleure

1985 protection possible pour l'environnement partout. Mais on est conscients que la population du territoire québécois est répartie dans différents secteurs au Québec, avec des contraintes particulières, c'est pour ça qu'il y a des modes que j'appellerai d'exception pour l'élimination des matières résiduelles. Puis je vais revenir à votre question précise, là, mais il y a des modes d'exception qui sont, pour certains milieux en milieu nordique, en territoires isolés, où il est permis d'aménager des lieux avec une protection différente de ce que c'est qu'on peut retrouver pour un lieu d'enfouissement technique.

1990 Si je vous ramène dans la section 2.1.3 de notre rapport sur les lieux en milieu nordique, on fait une description de toutes les exigences qui sont requises pour l'aménagement et l'exploitation de ces lieux-là. En premier lieu...

1995 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Trudel...

2000 **M. CLAUDE TRUDEL :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

2005 Juste un moment, là. Par rapport à l'intervention de Monsieur Prévost, ce que j'avais compris, l'intervention de Monsieur Prévost, elle était à l'effet que, déjà, le ministère de l'Environnement distingue les territoires nordiques ou éloignés par rapport au reste, puisque le brûlage y est autorisé dans ces seuls territoires. Donc, c'est dans ce sens-là que j'ai compris son intervention. Ce n'était pas du tout pour remettre en question quoi que ce soit d'autre.

2010 **M. CLAUDE TRUDEL :**

OK.

2015 **LE PRÉSIDENT :**

Vous pouvez donc poursuivre.

M. CLAUDE TRUDEL :

2020 C'est pour ça -- les exigences qui sont prévues pour l'aménagement et l'exploitation des lieux
en milieu nordique sont, premièrement, d'avoir à respecter une distance minimale de 150 mètres de
tout cours ou plan d'eau, d'avoir une distance à respecter, aussi, de 500 mètres par rapport aux
habitations -- euh... aux installations de captage d'eau superficielle, c'est-à-dire si on a une prise
d'eau en surface pour alimenter, que ce soit un individu ou une communauté, puis aussi 500 mètres
2025 d'une installation de captage des eaux souterraines. Quand on parle « *destinée à la consommation
humaine* », bien, ça peut être un puits privé, ça peut être un puits qui dessert une communauté, aussi.
Ensuite de ça, c'est sûr que...

LE PRÉSIDENT :

2030 En fait, c'est très bien, parce que je voulais vous amener là où vous allez, là.

M. CLAUDE TRUDEL :

2035 OK.

LE PRÉSIDENT :

2040 Si vous avez déterminé que c'est 150 mètres de distance de tout cours d'eau, quelle est la
raison -- quel est le rationnel de cette distance?

M. CLAUDE TRUDEL :

2045 Il n'y a pas comme tel de -- dans le passé, avec le *Règlement sur les déchets solides*, on avait
des distances à respecter par rapport à certains cours d'eau. Ça a été maintenu, mais ça n'a pas été
maintenu pour l'ensemble de l'exploitation des lieux. C'est-à-dire que si on a un lieu d'enfouissement
technique qui, lui, est étanche, obligé d'être dans un milieu étanche, ou soit imperméabilisé avec un
système d'imperméabilisation, à ce moment-là, la distance n'est pas la même à respecter.

2050 On sait bien que, dans le cas des lieux qu'on appelle non étanches, qui fonctionnent sur le
principe que je dirais de l'atténuation naturelle des contaminants, c'est-à-dire que s'il y a un
contaminant qui est envoyé dans l'environnement, bien, il va être dilué, soit par les eaux de surface,

ou soit par les eaux souterraines, on escompte sur une distance particulière, pour s'assurer que, au-delà de cette distance-là, la qualité de l'environnement soit le moins possible affectée.

2055

Par le passé, nos lieux d'enfouissement sanitaire, avant de devenir des lieux d'enfouissement technique, étaient des lieux -- beaucoup -- la majorité, pour ne pas dire -- la majorité était des lieux d'enfouissement sanitaire par atténuation, où il n'y avait pas de système d'étanchéité de ces lieux-là. Et il y avait des distances à respecter. On n'a pas constaté, au Québec, de problématiques majeures de contamination associées à ces lieux-là, même si c'était des lieux par atténuation, des lieux de plus grande envergure.

2060

Quand on a retravaillé sur le règlement, quand on a élaboré le *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles*, on s'est inspiré de ce qui se faisait de mieux ailleurs. C'était la même chose pour l'incinération, là. On s'est inspiré de ce qui se faisait de mieux ailleurs. Dorénavant, l'enfouissement devait se faire dans des lieux étanches. Donc, c'est ça qu'on a prescrit comme mode d'élimination principal. Pour les autres types, les plus petites communautés, bien, on s'est inspiré de ce qu'on a déjà fait par le passé, qui n'avait pas amené de problématiques majeures de contamination, et c'est pour ça que, dans le cas de -- on a prévu des distances minimales à respecter, de 150 mètres et 500 mètres par rapport à ces choses-là, qu'on pense que ça va fonctionner à ce niveau-là.

2065

2070

Je fais le parallèle avec les lieux d'enfouissement en tranchée. Dans le passé, c'était des dépôts en tranchée qu'on avait, sous l'ancien règlement. Eux aussi avaient des normes de distance à respecter, mais n'avaient pas de suivi non plus. Il n'y avait aucun suivi qui était prévu, ni pour les lieux d'enfouissement sanitaire, ni pour les lieux d'enfouissement -- les lieux -- les dépôts en tranchée. Dorénavant, avec le nouveau règlement, pour les lieux d'enfouissement en tranchée, il y a des normes à respecter, de distance, mais on a aussi un suivi de la qualité des eaux souterraines à faire. S'il advenait un problème, à ce moment-là, de non-respect de ces normes-là, on pourrait intervenir.

2075

2080

Jusqu'à maintenant, pour les -- tout près d'une trentaine, je pense, de lieux d'enfouissement en tranchée -- là, vous avez la liste, là, qu'on vous a déposée -- il n'y a pas eu de problématique de contamination qui a été identifiée, majeure, associée à l'exploitation d'un lieu que je dirais par atténuation naturelle. Donc, c'est sur ce principe-là de connaissances déjà acquises par le passé, sur le fait qu'on a instauré ces normes de distance là à respecter pour protéger ces environnements-là.

2085

2090 Malheureusement, par contre, comme je l'ai mentionné tantôt, pour les lieux en milieu nordique, bien, la difficulté de faire le suivi de la qualité des eaux, l'accessibilité pour des laboratoires d'analyse, des transmissions d'échantillons, *et caetera*, qui requièrent, des fois, certains temps maximum qu'on peut avoir, donc, c'est pour ça qu'on a instauré des normes vraiment minimales, là, d'exploitation de ces lieux-là, mais c'est une possibilité qui est offerte.

2095 Je rappelle, encore une fois, que ça peut être beaucoup plus difficile, je le comprends, d'aménager -- d'exploiter une installation d'incinération, mais on pourrait aussi se tourner vers le lieu d'enfouissement en tranchée, pour lequel il y a un suivi qui est requis. On essaierait de le faire avec les conditions qu'on aurait présentes. À ce moment-là, il n'y a pas de brûlage. C'est une possibilité qui est offerte. Ça aussi, ça peut peut-être amener une contrainte supplémentaire pour les communautés en termes de coûts puis en termes d'aménagement, parce que ça prend des dépôts meubles. Mais, à notre connaissance, il y a même un projet où ils ont -- un de mes collègues me mentionnait qu'il y a un des projets à un endroit dans un village nordique où ils ont aménagé, ils ont emmené un équipement pour faire du concassé puis aménager un lieu d'enfouissement en tranchée. Ça peut être une possibilité qui est offerte. À ce moment-là, il n'y a pas de brûlage, là.

2105 **LE PRÉSIDENT :**

Je comprends très bien, mais donc, le 150 mètres pour les lieux d'enfouissement en milieu nordique n'a jamais été validé?

2110 **M. CLAUDE TRUDEL :**

Il a été validé sur la base que, pour nos autres installations d'élimination qu'on avait auparavant, ne causaient pas de problèmes au-delà de cette distance-là.

2115 **LE PRÉSIDENT :**

Il a été extrapolé, mais pas validé, donc, sur le terrain.

M. CLAUDE TRUDEL :

2120 Oui. Exactement.

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Donc, Monsieur Taher, vous voulez intervenir? Monsieur Taher, à vous la parole.

2125

M. TAHER TLILI :

Oui. Bonjour tout le monde.

2130

LE PRÉSIDENT :

Oui. Bonjour. Vous pouvez allumer votre caméra, si vous le souhaitez.

2135

M. TAHER TLILI :

Donc, moi, ma question, c'est par rapport à ce qui a été mentionné par Monsieur Trudel. D'après ce que je comprends, il n'y a pas de tests, il n'y a pas de normes à suivre pour l'émission des gaz pour le brûlage à ciel ouvert, alors que, pour les autres types de brûlage, on a des restrictions, il y a des normes à respecter. Juste je pose la question : pourquoi? Est-ce que c'est parce que c'est le plus sécuritaire, le brûlage à ciel ouvert, ou parce qu'il n'y a pas de moyen à vérifier?

2140

LE PRÉSIDENT :

Très bien, Monsieur Taher. Monsieur Trudel?

2145

M. CLAUDE TRUDEL :

Comme je l'ai dit tantôt, la solution du brûlage à ciel ouvert demeure une solution vraiment de dernier recours, qu'on a prévue, qu'on a permise pour ces communautés-là. Je ne suis pas le spécialiste en analyse de qualité de l'air, mais quand on fait du brûlage à ciel ouvert, c'est très difficile, comment est-ce qu'on pourrait localiser un point de mesure dans l'air, tandis que quand on a un équipement, une installation d'incinération où on a une cheminée quelconque, c'est possible de faire des mesures à la cheminée.

2150

2155

Je compare -- moi, je suis plus familier avec les fameuses torchères qu'on a pour l'élimination des biogaz dans nos lieux d'enfouissement. Il y a deux types de torchères qui existent sur le marché.

2160 Il y a les torchères qu'on appelle à flamme visible, donc, la flamme se fait à ciel ouvert -- celles-là ne permettent pas d'échantillonnage -- ça fait que je compare ça au brûlage à ciel ouvert, tandis qu'on a, dans le règlement, quand on est obligé de brûler dans un lieu d'enfouissement, on a des torchères à flamme invisible, qu'on appelle, c'est comme un mini-incinérateur, où on a une cheminée qui permet d'échantillonner, à la sortie de la cheminée, les contaminants, puis c'est la même chose pour une installation d'incinération.

2165 Ça fait que la réponse courte, là, c'est qu'il n'y a pas vraiment de façon de mesurer, à part que, oui, d'aller installer des récepteurs à certains endroits pour mesurer la qualité de l'air, mais vérifier la qualité de la combustion à ciel ouvert, ce n'est pas vraiment réalisable.

LE PRÉSIDENT :

2170 Monsieur Taher, est-ce que vous voulez ajouter d'autres questions?

M. TAHER TLILI :

2175 Non, j'ai bien compris que c'est juste question de la possibilité technique de le faire, les test, là. J'ai bien compris l'explication de Monsieur Trudel. Je le remercie.

LE PRÉSIDENT :

2180 Merci, Monsieur Taher. Monsieur Renaud?

LE COMMISSAIRE :

2185 Je vais revenir avec Monsieur Trudel. Mais la question demeure, Monsieur Trudel, là, on assume, là -- ce que je comprends, ce n'est pas mesurable, mais on assure que la combustion à ciel ouvert amène beaucoup de contaminants, là, parce que, comme vous dites, vous n'êtes pas en mesure de le mesurer directement. Est-ce que quelqu'un qui arriverait -- une communauté qui arriverait avec un projet qui ne respecte pas entièrement, là, le règlement pour les incinérateurs, mais qui améliore sensiblement la situation par rapport au brûlage à ciel ouvert -- c'est un peu ce que Monsieur Prévost disait -- est-ce que, à ce moment-là, il pourrait y avoir une oreille au ministère de l'Environnement?

2190

M. CLAUDE TRUDEL :

2195 Je vais revenir un peu sur les précisions qu'on a apportées. Si quelqu'un va nous proposer ce qu'on appelle les fameuses boîtes de brûlage, là, pour améliorer la combustion à ciel ouvert, pour favoriser une meilleure turbulence -- mon collègue a utilisé ces termes-là tout à l'heure -- améliorer -- le meilleur mélange avec l'air, pour favoriser une meilleure combustion, c'est sûr que c'est ça qu'on encourage puis c'est ça qui a déjà été mentionné aux différentes communautés, là, qui exploitent et aménagent des lieux d'enfouissement en milieu nordique.

2200 **LE COMMISSAIRE :**

2205 Alors -- là, je ne pensais pas à une technologie en particulier, mais si les gens sont capables d'arriver avec une -- peu importe la méthode, mais qui améliore -- sans aller jusqu'à rencontrer toutes les exigences réglementaires, mais qui améliore la situation, ça pourrait être envisagé -- avec des chiffres à l'appui, là, ça pourrait être envisagé?

M. CLAUDE TRUDEL :

2210 Mais pas si c'est une installation fermée, là. Comme on dit, un baril, un conteneur, ce n'est pas quelque chose qui est acceptable selon nous, parce que selon les études qu'on a, c'est encore pire que le brûlage à ciel ouvert.

2215 **LE COMMISSAIRE :**

2220 Dans les études que vous avez, quand on parle -- on parle d'études qui ont été faites dans le Nunavut, là, ou dans les Territoires du Nord-Ouest, là, peu importe, là, on a quand même une bonne quantité de plastique, là, dans les déchets, puis là, on disait que dans le -- avec la modernisation de la collecte sélective, il est possible qu'on élimine une partie du plastique, en tout cas, que ces communautés-là envoient dans le brûlage à ciel ouvert. Est-ce que, à ce moment-là, vous remettez en cause la validité de ces études-là qui ont été faites dans d'autres juridictions?

M. CLAUDE TRUDEL :

2225 Comme mon collègue l'a mentionné, le fait de retirer des plastiques va améliorer les émissions, c'est certain, que ce soit pour le brûlage à ciel ouvert que pour le brûlage dans une installation

2230 d'incinération. Mais tant et aussi longtemps qu'on n'a pas de démonstration à l'effet que est-ce que c'est vraiment tous les plastiques qui sont retirés vraiment de la problématique -- pour l'instant, en tout cas, on n'a pas l'information à l'effet que ça pourrait nous faire changer d'idée au niveau des exigences au niveau des installations d'incinération.

LE COMMISSAIRE :

2235 Ça prendrait ni plus ni moins qu'un pilote ou qu'une étude qui documenterait correctement tous ces éléments-là; c'est ce que je comprends?

M. CLAUDE TRUDEL :

2240 Oui.

LE COMMISSAIRE :

Je vous remercie.

2245 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Trudel, est-ce que, au ministère de l'Environnement, il y a une veille technologique?

2250 **M. CLAUDE TRUDEL :**

Oui, mais j'aimerais juste comprendre un peu plus votre question -- sur -- est-ce que vous avez un sujet en particulier?

2255 **LE PRÉSIDENT :**

2260 Oui. Bien, oui et non, dans le sens que plusieurs intervenants sont venus nous présenter des technologies sur lesquelles ils travaillaient depuis plusieurs années et qui sont utilisées ailleurs, notamment au Japon, et c'est du cas par cas. C'est-à-dire que, si j'ai bien compris, ces personnes-là qui trouvent la technologie intéressante vont essayer de trouver une municipalité ou des municipalités qui accepteraient d'expérimenter cette technologie-là chez elles. Si ces technologies-là ont été documentées à l'occasion, notamment, d'une veille technologique, et que le ministère de

2265 l'Environnement ou de Recyc-Québec -- soit dit en passant, j'ai posé la question également la
semaine dernière, je crois, à la présidente de Recyc-Québec qui est venue présenter son mémoire.
S'il y avait une veille technologique pour venir en aide, justement, une aide scientifique, une espèce
de conseil, un rôle conseil que le ministère de l'Environnement ou que Recyc-Québec peut jouer à
l'égard de l'appréciation de ces technologies, ces municipalités-là ne se sentiraient peut-être pas
laissées pour compte, c'est-à-dire que c'est elles qui décident, « *Oui, on peut l'essayer* », « *Non, on
ne peut pas l'essayer* ». Il faut demander l'autorisation ici et là, mais quand même, il y a -- il y a
quand même -- j'ai senti comme une espèce de vide autour de ça. Et c'est dans ce sens-là que je
2270 vous pose la question.

M. CLAUDE TRUDEL :

2275 J'aimerais tout d'abord vous rappeler -- vous ramener au rôle du ministère, là. On l'a dit dans
les séances précédentes que...

LE PRÉSIDENT :

2280 Oui, mais faites-le encore, s'il vous plaît.

M. CLAUDE TRUDEL :

2285 Oui, oui, oui. Il n'y a pas de problème. Je vous rappelle à ça et je vais l'expliquer en détail, là,
inquiétez-vous pas.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

2290 **M. CLAUDE TRUDEL :**

2295 Le rôle du ministère, c'est d'élaborer des normes pour assurer la protection de l'environnement.
Donc, c'est sûr qu'on fait des veilles, là. Quand on élabore des nouveaux règlements, des choses, on
vérifie ce qui se fait ailleurs, *et caetera*, au niveau des normes d'émissions, au niveau des normes de
rejet dans l'eau, au niveau de -- il se fait -- est-ce qu'il y a des nouveaux paramètres, est-ce qu'il y a

des choses. La veille se fait énormément sur ces aspects-là. Et le rôle du ministère est ensuite d'autoriser les projets qui nous sont présentés.

2300 Et au niveau de la gestion des matières résiduelles, c'est vraiment les communautés, le monde municipal ou les communautés qui ont la responsabilité d'assurer la gestion de ces matières-là et de proposer au ministère différentes technologies et de faire affaire avec différents fournisseurs d'équipements qui peuvent les appuyer pour justement faire une bonne description de leur projet, une bonne étude d'impact, là, parce que plusieurs projets sont assujettis à la procédure d'évaluation des impacts sur l'environnement.

2305 Donc, ce n'est vraiment pas -- le rôle du ministère n'est pas nécessairement d'aller en amont de tout ça puis de développer lui-même des technologies ou de proposer des technologies. C'est sûr que, quand ça nous est proposé, on va le regarder, on va l'analyser chacun à leur mérite, puis on va le comparer par rapport à notre veille qu'on a faite pour s'assurer que les normes d'émissions soient adéquates.

2310

LE PRÉSIDENT :

C'est quoi votre avis sur cette approche?

2315

M. CLAUDE TRUDEL :

L'approche que -- autrement dit, de responsabilité...

2320

LE PRÉSIDENT :

De laisser la responsabilité totale aux municipalités, sachant qu'il peut y avoir du dédoublement à profusion, quand même.

2325

M. CLAUDE TRUDEL :

Je vous dirais, par contre, que pour le dédoublement, la majorité des informations qui nous sont fournies dans le cadre des autorisations sont à caractère public, là, donc, on peut se renseigner. Je vais juste donner comme exemple, là, si on veut voir un peu les différents lieux d'enfouissement

2330 technique qui ont été autorisés au Québec, sur votre site du BAPE, il y a toute l'information disponible, toutes les études d'impact sont là, *et caetera*. C'est une importante source d'information, je dirais.

LE PRÉSIDENT :

2335 Parce que la demande est placée.

M. CLAUDE TRUDEL :

Oui.

2340

LE PRÉSIDENT :

2345 Mais si, actuellement, quatre, cinq, dix municipalités examinent la même technologie sans qu'il n'y ait encore de demande d'adressée au ministère de l'Environnement, il y a donc cinq, dix municipalités qui travaillent sur le même dossier pour examiner et apprécier la même technologie? C'est dans ce sens-là, ma question.

M. CLAUDE TRUDEL :

2350 OK. C'est sûr que là, au niveau -- ce que je vous explique, moi, c'est le rôle actuel du ministère. Je travaille au sein de la Direction des matières résiduelles, donc, c'est sûr que si vous voulez changer un peu le mandat du ministère, vous pouvez faire des recommandations en ce sens-là, mais...

2355 **LE PRÉSIDENT :**

Non, non. Ce n'est pas du tout pour exprimer mon point de vue, ici, je vous demandais votre propre point de vue, à moins que vous -- si vous dites : « *Mon point de vue, c'est celui du ministère* », c'est correct aussi, là. C'est votre point de vue.

2360

M. CLAUDE TRUDEL :

Oui. C'est ça.

2365 **LE PRÉSIDENT :**

OK. C'est bon. Alors, je pose la même question à Madame Langlois. C'est sûr que j'ai posé une question un peu similaire, encore une fois, là -- je pense que c'est la semaine dernière -- lors du dépôt du mémoire de Recyc-Québec, mais j'aimerais avoir l'occasion de rediscuter de cet aspect.

2370 Est-ce que Recyc-Québec estime qu'elle a un rôle prépondérant à jouer quant à la veille technologique et le rôle conseil auprès des municipalités par rapport aux technologies émergentes ou actuelles?

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

2375

Merci. Puis, en effet, je vous avais écouté. C'était le 31 mai dernier que notre présidente a présenté le mémoire. La réponse simple à votre question, c'est oui. Oui, Recyc-Québec doit jouer un rôle d'accompagnement, puis nous, on souhaite être le guichet unique pour les municipalités. On effectue une veille technologique. Vous le savez, on gère le programme des pneus hors d'usage, donc, il y a une partie -- c'est sûr qu'on vise toujours à favoriser le réemploi, le recyclage en premier lieu, mais il y a une partie des pneus qui est traitée en valorisation énergétique.

2380

On a souvent des demandes, des rencontres avec des nouveaux promoteurs qui ont des projets, donc, on documente beaucoup au niveau des pneus, mais, bien honnêtement, souvent, les demandes nous arrivent des promoteurs de technologie plutôt que les municipalités. Donc, je pense que vous aviez demandé à notre présidente si les municipalités avaient le réflexe ou l'obligation de valider avec nous, de discuter avec nous; la réponse, c'est non. Donc, il y en a qui le font, il y en a qui ne le font pas. Donc, ceux qui le font, oui, c'est notre rôle de leur dire : « *Bien, telle municipalité a déjà pensé à ça.* » Donc, on leur partage nos connaissances, on fait la mise en contact, mais on ne sait pas tout ce qui se passe en termes d'analyse ou d'échange dans chaque municipalité, ça, c'est clair.

2385

2390

On a été beaucoup sollicités par le passé, comme les municipalités, je vous dirais, là, par des promoteurs de technologie. Donc, nous, dans plusieurs cas, on fait une rencontre, on leur explique un peu, premièrement, les programmes qui sont disponibles de notre côté, les données -- on partage, aussi, les données qui sont disponibles qui peuvent aider l'analyse de leur faisabilité, notamment si on parle d'un projet de -- je vais vous donner un exemple, de pyrolyse de plastique, bien, on a des données sur qu'est-ce qui est récupéré, qu'est-ce qui est encore éliminé. C'est des choses qu'on peut leur partager. Et souvent -- en fait, dans tous les cas, on les réfère au ministère de

2395

2400 l'Environnement pour déterminer le plus tôt possible dans leur projet quel est le niveau d'autorisation requis, et quelles sont les études nécessaires. Donc, on fait cette mise en commun, à la fois pour les municipalités et les promoteurs de projet.

2405 Puis ça -- il nous est arrivé, aussi, dans nos programmes, là, celui qui vise le développement des débouchés des innovations technologiques, d'accepter des nouveaux projets, des nouvelles utilisations, des nouvelles façons de faire, ou même des études portées par des municipalités qui voulaient explorer différentes options applicables à leur territoire. Donc, souvent, ce qu'on leur demande, c'est de rendre disponible cette information-là, pour qu'elle bénéficie aux autres par la suite.

2410

LE PRÉSIDENT :

2415 C'est parfait. Monsieur Renaud, avez-vous d'autres questions? Très bien. Alors, écoutez, il est midi moins quart. Nous pouvons, bien sûr -- avant de clore la demi-séance, j'aimerais demander à Madame Charland s'il y a d'autres aspects que vous aimeriez aborder sur les deux premiers points, les deux premiers thèmes, la gestion de la ferraille et le brûlage à ciel ouvert. Madame Charland?

Mme NATHALIE CHARLAND :

2420 Non, moi, pas personnellement. J'inviterais mes collègues à lever la main s'ils ont quelque chose à dire, mais peut-être que je vais refaire une autre petite traduction des derniers échanges, bien que...

LE PRÉSIDENT :

2425

Je reviens vers vous, Madame Charland, pour le -- je reviens vers vous pour le résumé, parce que Monsieur Taher a levé la main. Donc, Monsieur Taher, oui?

M. TAHER TLILI :

2430

Donc, moi, ma question, c'est à Madame Langlois. Moi, dans la région, j'ai l'accumulation, durant les 10 dernières années, j'ai à peu près 4 000 pneus, alors que la subvention qui a été donnée par Recyc-Québec, elle m'a permis d'envoyer juste 1 000 pneus, l'année passée. Et ça va continuer à s'accumuler. Je veux juste demander à Madame Langlois, est-ce qu'il y a une possibilité de sortir

2435 tous les pneus que j'ai présentement tous à la fois, ou je dois vraiment attendre 10, 15 ans pour les
sortir? Merci.

LE PRÉSIDENT :

2440 Merci, Monsieur Taher. Madame Langlois?

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

2445 Effectivement, on dessert les communautés nordiques avec le programme des pneus. Des
fois, le nombre peut être limité, selon le transport disponible, mais, Monsieur Taher, je vais vous
partager, dans le chat, mes coordonnées. Écrivez-moi, je vais faire le suivi avec les gens de chez
nous qui s'occupent du programme, pour voir qu'est-ce qui est possible, là, parce qu'on ne parle pas
de 10, 15 ans, mais on pourra planifier le service avec vous pour s'assurer que les pneus sont bel et
bien récupérés et recyclés.

2450

LE PRÉSIDENT :

Et pour la curiosité de la commission, donnez-nous au moins quelques -- dites-nous au moins
quelques mots là-dessus.

2455

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

2460 Bien, comme je vous dis, le programme des pneus s'applique au sud -- plus au sud. Par
contre, on dessert les communautés nordiques quand on a des demandes. Donc, le programme des
pneus, on ne fait pas des routes de collecte, c'est sur demande. Donc, les détaillants font -- on a un
portail où ils doivent faire une demande, inscrire leur demande. Donc, les communautés qui ont des
pneus doivent nous contacter, puis on peut planifier la collecte, mais nous aussi, on doit s'adapter,
2465 finalement, à la réalité du transport, qui peut être plus complexe, là, mais on le dessert, donc, c'est
pour ça que je lui dis, si seulement 1 000 pneus ont été récupérés, on peut absolument prévoir, là,
d'autres collectes, donc, c'est pourquoi je voulais le mettre en contact avec les gens chez nous qui
sont en charge du programme, pour prévoir le tout, là, dans les meilleures conditions possibles.

LE PRÉSIDENT :

2470 Est-ce que les demandes doivent être récurrentes?

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

2475 Bien, pour un détaillant, là -- si, exemple, un détaillant a 300 pneus, bien, il va faire une demande de collecte pour ces 300 pneus, puis après ça, c'est lui qui décide au moment où il a une autre demande de collecte qui est faite, là. C'est vraiment de la responsabilité du détaillant de faire cette demande-là. Il peut arriver que le transporteur qui est chargé d'aller collecter va récupérer une partie parce que son transport est plus complet que prévu, donc, dans ce cas-là, il va y avoir une deuxième collecte.

2480 Dans tous les cas, nous, on est -- souvent, les détaillants nous rappellent, font une nouvelle demande de collecte, puis on fait le suivi avec les transporteurs, là, pour que le service soit effectué dans les meilleurs délais possibles. Comme je vous dis, la réalité des communautés nordiques isolées est un petit peu différente, mais c'est sur demande, d'habitude, qu'on le fait, effectivement.

2485 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Madame Langlois. Madame Charland, je reviens vers vous. Donc, vous vouliez faire un petit résumé en anglais?

2490 **Mme NATHALIE CHARLAND :**

Oui, juste de manière très succincte.

2495 So, the past hour or so has been dedicated to open-air burning and trying to find or see if there are solutions to open-air burning in smaller communities. There was a lot of questions asked towards the Ministry of the Environment and Recyc-Québec -- well, the Ministry of the Environment, actually, regarding this specific issue, and we've learnt that the objective of the Ministry of the Environment is to have the same standards all over the province of Québec, although they do approve '*les lieux d'enfouissement en milieu nordique*', they do approve open-air burning for northern communities, which is not approved for southern communities, but the objective is still to apply the same standards

2500 all over Québec, especially for the incinerators and the pollutants that they emit. So -- but just to let

2505 you know, Billy, there is no -- like, so far, we haven't been able to identify like any type of solution, but the Ministry of the Environment is open to receive suggestions if we do find a solution that would be of interest.

2510 And the last part talked about the recycling of tires. Because, as you know, there is a lot of used tires that were not -- we were not able to recycle last year. Taher mentioned that there were 4,000 tires to deal with, and last year, we were able only to send 1,000 tires, so Recyc-Québec will be in contact with Taher to try to resolve this issue.

2515 That's a really fast summary. Robert or Monsieur Dionne, if you want to add anything to this summary that Billy should be aware of, please do so. And Billy, if you have any questions or concerns, please raise your hand.

M. BILLY SHECANAPISH :

I have nothing to say. I'm satisfied with everything that was discussed.

2520 **LE PRÉSIDENT :**

Great.

2525 Alors, écoutez, nous allons donc faire une pause pour le repas du midi. Nous allons reprendre nos travaux à 14 h. On discutera du financement pour faciliter une meilleure gestion des matières résiduelles, et de la création d'une structure officielle de gestion des matières résiduelles. Sur ce, je vous souhaite un très bon appétit.

2530

**PAUSE DU DÎNER
REPRISE DE LA SÉANCE**

LE PRÉSIDENT :

2535

Mesdames, Messieurs, bon après-midi. Nous poursuivons donc notre séance, et immédiatement, je donne la parole à Madame Langlois-Blouin, qui voudrait apporter un complément d'information relativement à la collecte des pneus. Madame Blouin?

2540

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

2545

Oui. Merci. J'ai des collègues qui étaient en support, là, qui ont pu nous fournir des précisions de façon très efficace, donc, je voulais vous les partager. Je voulais juste mentionner, donc, on a -- comme je le mentionnais avec le portail des pneus, où on a les demandes de collecte, on a un historique très précis. Donc, pour la ville de Schefferville, il y a eu trois collectes en 2019, et une en 2020, où il y a eu 1 867 pneus, exactement, qui ont été collectés.

2550

Pour votre information, le transport se fait par train de Schefferville jusqu'à Fermont, et à partir de Sept-Îles, les pneus sont pris en charge par transport terrestre. On a un nouveau transporteur depuis le 1^{er} avril 2021 pour ces régions, et il est possible que le transporteur exige un minimum de 1 000 pneus avant de procéder à une collecte. Ça ne semblait pas être le cas, là, dans les nombres dont on a parlé plus tôt. Il y a un maximum, aussi, qui a été identifié, par année, mais je pense qu'on est loin de ça, là, c'est 15 000 pneus par année pour Schefferville, Fermont et Anticosti.

2555

Et je voulais juste préciser également au monsieur qui -- si c'était le cas dont on parlait, là, on avait eu des discussions au sujet d'un passif, là, à Schefferville et dans deux communautés. Donc, le suivi a été fait, là, sur l'heure du dîner, avec eux, pour leur donner les informations du nouveau transporteur et pour prévoir une collecte. Donc, c'était des précisions que je trouvais pertinentes de vous partager. Merci.

2560

LE PRÉSIDENT :

2565

Merci à vous. Juste pour être sûr que nous avons le bon état des lieux, si je comprends bien, Monsieur Taher nous indiquait, dans l'avant-midi, qu'il y avait environ 3 000 pneus de stockés. Donc, vous, vous nous informez qu'il y a eu, au cours des deux dernières années, environ 2 000 pneus de dégagés, donc, il resterait donc, logiquement, 1 000 pneus?

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

2570 Puis ça, c'est -- peut-être qu'il y a eu de la -- je m'excuse, je m'entends en -- je m'excuse,
Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

2575 Allez-y. Allez-y. C'est moi. C'est de ma faute.

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

2580 Merci. En fait, la collecte, le 1 867, c'est pour la collecte de 2020. En 2019, je peux vous le
donner précisément, là, les trois collectes, ça devait totaliser à peu près 2 500, là, au total, peut-être --
oui, à peu près 2 500 pneus pour les trois collectes de 2019. Donc, c'est sûr qu'il y a peut-être des
quantités qui se sont ajoutées depuis. Donc, ce sera à clarifier, là, mais comme je vous dis, le contact
a été fait pour clarifier la quantité puis faire le suivi nécessaire avec le nouveau transporteur.

2585 **LE PRÉSIDENT :**

 Merci, Madame. Monsieur Taher, pourriez-vous nous éclairer un peu là-dessus, pour nous dire
exactement combien de pneus il reste sur votre terrain?

2590 **M. TAHER TLILI :**

2595 Juste une petite clarification. Pour l'année passée, ç'a été 1 032 pneus qui ont été ramassés.
Pour les années avant, moi, c'est juste l'année passée que j'ai commencé à travailler ici à
Schefferville, donc, je n'étais pas au courant qu'est-ce qu'ils ont prélevé avant, les années avant
2020, mais qu'est-ce qu'il me reste aujourd'hui, j'ai fait juste une évaluation, moi, je l'estime à 3 000,
parce que j'ai dans l'écocentre à peu près 1 700, j'ai dans une autre place, là, à peu près 500, dans
une autre place 700, à la communauté Matimekush, j'ai à peu près peut-être 500, 600, donc, le total,
moi, je l'estime à 3 000, présentement.

2600 Chaque jour, j'ai d'autres accumulations. C'est pour cette raison que j'ai dit, là, « *dans
10 ans* », ce n'est pas juste par hasard que j'ai dit « *dans 10 ans* », je vais le sortir, parce que je sais,
si on prélève, chaque année, 1 000, j'ai à peu près 300, 400 par année qui va rentrer, donc, je vais

2605 toujours avoir de l'accumulation, je n'arrive pas à l'envoyer, mais si -- Madame Langlois, elle vient de confirmer que c'est 15 000, donc, je suis vraiment content, parce que moi, l'année passée, là, j'ai essayé d'envoyer plus, ils m'ont dit : « *Non. On n'a pas assez de budget* », et tout, donc, j'ai envoyé juste 1 032.

LE PRÉSIDENT :

2610 Merci, Monsieur Taher. Justement pour compléter la problématique des pneus, il y avait, Monsieur Prévost, dans le rapport que vous nous avez fait parvenir, pour la phase 3, 2019-2020, il y avait, comme un des objectifs, transporter 100 pneus surdimensionnés vers le site du recycleur. Est-ce que ç'a été fait?

2615 **M. ROBERT PRÉVOST :**

2620 Ma compréhension est que oui, ç'a été fait, là. Du moins, il y en a une -- je ne sais pas s'ils sont rendus à 100, mais il y a une quantité de pneus surdimensionnés qui a été expédiée dans le Sud, puis pour mentionner aussi à la commission que les pneus de dimension régulière sont sous la REP, là, mais pas les pneus surdimensionnés. Et c'est un problème, parce qu'on avait des pneus surdimensionnés un peu partout dans la région que personne n'était là pour payer, mais depuis qu'on a l'écocentre -- Taher, peut-être, pourrait donner un complément d'information, mais lorsqu'il reçoit un pneu surdimensionné, on charge un frais à la personne qui l'amène.

THÈME 4

LA CRÉATION D'UNE STRUCTURE OFFICIELLE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

2630 **LE PRÉSIDENT :**

2635 Merci, Monsieur Prévost. Donc, il nous reste deux thèmes à aborder cet après-midi, le financement, et la création d'une structure officielle. Ce que je vous suggère, c'est de débiter par la création d'une structure officielle, de telle sorte que si jamais il y a des impacts financiers, qu'on puisse l'adresser ensuite dans le quatrième thème, qui touche le financement, d'autant plus qu'une partie de la problématique rattachée au financement a été brièvement discutée ce matin.

Donc, nous abordons le quatrième thème, la création d'une structure officielle, mais auparavant, donc, dans l'aspect toujours gouvernance, j'aimerais avoir quelques clarifications.

2640

Dans le document, toujours, qui nous a été parvenu, dans l'aspect gouvernance, il y avait, pour la phase 1, 2017-2018, caractériser les déchets résiduels générés par les secteurs résidentiels et ICI, et, Monsieur Prévost, je voudrais savoir, est-ce que ceci a été fait, et qu'est-ce que vous en avez tiré comme conclusions?

2645

M. ROBERT PRÉVOST :

Si ma mémoire est bonne, oui, ç'a été fait. Écoutez, il va falloir que je retrouve les rapports qui ont été faits à l'époque, là, les quantités, là, mais ça avait, entre autres, aidé à savoir un peu la capacité du site d'enfouissement, le prochain qui a été construit par la suite, là, mais je n'ai pas de -- de *'highlights'* à vous donner à ce point-ci, là. Il faudrait que je...

2650

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Et pour la phase 4 de la gouvernance, donc, 2020-2021, vous proposez d'amorcer la création d'une régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles. En fait, c'est une régie intermunicipale, que vous appelez aussi intercommunautaire. Où est-ce que vous en êtes pour le moment, Monsieur Prévost.

2655

M. ROBERT PRÉVOST :

Oui. Bien, c'est sûr que c'est peut-être un point qu'on a moins besoin de discuter avec la commission, mais on voulait le mettre, parce que c'était un des enjeux, une de nos priorités des trois communautés.

2665

Peut-être pour donner peut-être un *'background'* historique à la commission, les trois communautés ont toujours fonctionné à mandater une des trois communautés pour gérer les différentes installations de matières résiduelles. Actuellement, c'est la Ville de Schefferville. Ç'a déjà été la Nation Naskapi, puis ç'a déjà été aussi la communauté Innu Matimekush-Lac John, à travers les différentes époques. Mais, bon, ça crée certains problèmes, des fois certaines tensions, puis c'est sûr que vous avez une communauté non autochtone, une municipalité avec deux communautés autochtones, qui sont chacune, aussi, sous leur propre régime de gouvernance, leur propre loi, et ç'a

2670

2675 été priorisé par le comité, là, qu'il fallait faire cette régie-là le plus rapidement possible, là, pour avoir -- pour clarifier les rôles et responsabilités de tous et chacun, puis réduire la confusion qu'il peut y avoir dans la gestion des matières résiduelles.

2680 Où on est rendu? Il y a une première ébauche d'entente pour cette régie-là qui a été ébauchée, et à la demande du comité, on a demandé à une autre avocate spécialisée là-dedans de nous aider et de réviser ce document, cette entente entre les trois communautés. Et on est rendu là, mais ça va de bon train, là. J'ai bon espoir que, cet été ou automne, qu'on serait capable de finaliser cette régie-là, cette nouvelle structure-là entre nous.

LE PRÉSIDENT :

2685 Vous, vous n'êtes pas, actuellement, tenus de faire -- de produire un PGMR, hein? Euh... oui? Allez-y.

M. ROBERT PRÉVOST :

2690 Bien, la -- ça, c'est une autre problématique de la -- en tout cas, à mon avis, de la région Schefferville, Matimekush-Lac John et Kawawachikamach, c'est qu'ils sont sous la MRC de Caniapiscau, qui regroupe la ville de Fermont puis la ville de Schefferville. La ville de Fermont, qui est à -- je ne sais plus, peut-être 250, 300 kilomètres, là, au sud, qui est un autre -- un autre univers, si on pourrait dire, et une MRC ne regroupe pas les nations autochtones. C'est seulement les
2695 municipalités. Ça fait que, donc, la Nation Naskapi, et autant la Nation Matimekush n'ont pas -- ne siègent pas à la MRC de Caniapiscau, même si les collaborations sont positives, là, mais elles ne sont pas parties prenantes.

2700 Donc, il y a un PGMR qui est fait pour Fermont et la MRC de Caniapiscau, mais ça n'a jamais vraiment levé, parce que les communautés autochtones ne sont pas parties prenantes de la MRC, puis les deux communautés autochtones gèrent ça avec la Ville de Schefferville. Pour moi, c'est comme si la Ville de Schefferville et la communauté de Kawawachikamach Matimekush-Lac John forment leur propre MRC. Sur les documents, légalement, ce n'est pas le cas, mais agissent, je crois -- en tout cas, en termes de matières résiduelles -- comme une MRC, et Fermont fait son PGMR un
2705 peu toute seule, ça fait que c'est un -- peut-être c'est un problème structurel administratif.

LE PRÉSIDENT :

Mais qu'est-ce qui arriverait, alors, s'il y a la création d'une régie intermunicipale?

2710

M. ROBERT PRÉVOST :

Qu'est-ce qui va se passer? Bien, je pense qu'on va continuer à fonctionner comme on fonctionnait les trois ensembles, en collaboration. C'est juste que là, on va avoir une entente plus solide qui clarifie les rôles et responsabilités, d'avoir un gestionnaire qui s'occupe de la régie, attiré pour ça, avec Taher qui est le responsable de l'écocentre, mais c'est comme si, informellement, on travaille indépendamment de la MRC de Caniapiscau. C'est comme, informellement, on est séparé de Fermont. Sur papier, on est avec eux, mais dans la vraie vie, comment on opère, on est séparé.

2715

2720

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Trudel, quelles sont les implications ou les conséquences d'une régie intermunicipale de cette nature-là?

2725

M. CLAUDE TRUDEL :

Monsieur le président, j'aimerais rappeler que c'est intéressant de voir qu'on veut partager en commun des intérêts pour assurer une meilleure gestion des matières résiduelles. Des régies intermunicipales existent déjà ailleurs au Québec, que ce soit pour la gestion des eaux usées -- c'est aussi gestion des matières résiduelles. Ça permet, justement, aussi de regrouper des municipalités qui ne font pas nécessairement partie de la même MRC.

2730

2735

Il y a des régies intermunicipales -- la division territoriale, je dirais, au sud, est divisée par MRC, mais il y a souvent des affinités qui se créent entre certaines municipalités qui sont de différentes MRC, et c'est pour ça qu'on a un certain portrait de la situation au sud, qui fait en sorte qu'il y a des régies qui sont formées pour, justement, englober des municipalités qui ne font pas partie de la même MRC.

2740

Il y a un intérêt certain à mettre en commun des outils, des connaissances, *et caetera*, pour assurer une meilleure gestion des matières résiduelles, c'est certain. Et dans un contexte particulier comme on a là, où on comprend que la MRC est vraiment éloignée, n'a pas nécessairement les

mêmes -- je ne dirais pas les mêmes intérêts, mais elle ne peut pas fonctionner de la même façon, étant donné les différentes communautés dont il est question. C'est pour ça qu'il y a un intérêt certain, là, à ce qu'une telle régie puisse voir le jour.

2745

LE PRÉSIDENT :

Donc, pour le ministère, il n'y a aucun problème à ce qu'une régie comme ça puisse voir le jour?

2750

M. CLAUDE TRUDEL :

Non.

2755

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Monsieur Taher, vous avez levé la main? Je vous en prie, prenez la parole.

M. TAHER TLILI :

2760

Je ne sais pas si je peux retourner un peu en arrière par rapport à la question qui a été posée pour les pneus surdimensionnés? C'est -- pour les pneus surdimensionnés, là, moi, je l'accepte, sauf que ce n'est pas subventionné, donc, on doit les garder, là, pour envoyer à nos frais. Et je n'ai pas juste les pneus surdimensionnés, j'ai d'autres choses, là, que je dois accepter, et malheureusement, que je dois l'envoyer aux frais de l'écocentre, et des fois, on n'a pas beaucoup de budget pour faire tout ça.

2765

Et j'ai une autre question, aussi, concernant les appareils réfrigérants. Je sais qu'il y a un programme qui s'appelle Frigoresponsable, je pense c'est géré par Recyc-Québec. C'est justement pour séparer les gaz, là, CFC, qui est très dommageable pour la couche d'ozone et pour l'environnement en général. Moi, je les stocke, les frigos. J'ai à peu près entre 150 et 200. Mais je les mets de côté. Est-ce que ce programme, il couvre aussi le Nord? Et si ça couvre, c'est quoi les procédures pour bénéficier de ce programme? Merci.

2770

2775 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Madame Langlois-Blouin, s'il vous plaît?

2780 **Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :**

2785 Je vais faire une précision, si vous me le permettez, sur les pneus surdimensionnés. Parce que la nuance est qu'ils ne sont pas couverts par le programme de gestion intégrée, donc -- puis juste, aussi, ce n'est pas un programme de responsabilité élargie des producteurs, au niveau des pneus, c'est vraiment un programme gouvernemental géré par Recyc-Québec, donc, Recyc-Québec est en charge de planifier les collectes, de faire des ententes avec des transporteurs puis des conditionneurs-recycleurs pour les pneus, donc, c'est vraiment un programme que, nous, on gère, et pour lequel -- donc, pour les pneus d'auto et de camion, il y a un 3 \$ qui est chargé lors de la vente. C'est un droit environnemental, qu'on appelle, qui sert à financer, donc, l'ensemble du programme, les activités de récupération, de conditionnement, de recyclage, des activités de recherche et développement, *et caetera*. Donc, il n'y a pas de droits sur les pneus surdimensionnés. Donc, c'est 2790 la nuance que je ferais. Et le pourquoi? Quand, nous, on fait des collectes, ce n'est pas visé, donc, le traitement se fait différemment.

2795 Et pour le cas des réfrigérateurs, je le mentionnais, là, depuis le 1^{er} avril, il y a un organisme qui est en place qui doit déployer un programme pour assurer la récupération et le recyclage des appareils ménagers et de climatisation, donc, au niveau des frigos, c'est inclus. Donc, moi, ce que je peux faire, puis je l'ai mentionné, là, donc, c'est l'organisme Go Recycle qui a été reconnu par Recyc-Québec pour gérer ce programme-là, donc, dans ce cas-ci, c'est vraiment un programme de responsabilité élargie des producteurs, où c'est Go Recycle qui doit s'assurer de prendre entente avec les municipalités, prendre entente avec les fournisseurs de services pour s'assurer que la 2800 récupération et le recyclage se fassent.

2805 Go Recycle, donc, rend des comptes à Recyc-Québec annuellement, il y a un rapport -- là, ils ont démarré en avril, mais il y aura un rapport au printemps 2022 pour l'année d'activité 2021, donc, moi, je peux déjà partager à Go Recycle qu'il y a peut-être un besoin au niveau des communautés dont on parle aujourd'hui, mais je les inviterais à prendre contact avec l'organisation également, là. Nous, on peut faciliter cette mise en contact là, mais c'est vraiment Go Recycle qui est l'interlocuteur, là, pour assurer la récupération des appareils comme les frigos.

2810 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que l'information relative à la formation de l'organisme Go Recycle a été communiquée à tout le monde?

2815 **Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :**

2820 Elle a été -- l'entente signée avec Go Recycle est disponible dans notre site Internet, puis l'information a été relayée notamment via les associations municipales, donc, l'UMQ, la FQM, l'Association des organismes municipaux également, donc, c'est de l'information qui est disponible dans notre site Internet aussi, là, dans la page qui concerne la responsabilité élargie des producteurs, l'entente qu'on a signée avec eux est disponible là également.

LE PRÉSIDENT :

2825 Donc, normalement, Monsieur Taher aurait dû recevoir l'information par quel truchement?

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

2830 Si je ne me trompe pas également, dans nos obligations, on doit publier dans la Gazette officielle, donc, juste le rajouter, là. Je ne dis pas que Monsieur Taher aurait dû recevoir cette information de cette façon-là. Un des outils qui pourrait être fait, qui pourrait être suggéré à Monsieur Taher, c'est de s'inscrire à notre bulletin, qui s'appelle *PGMR en Action*. Qu'ils aient ou non un PGMR, ça ne change rien, là, c'est une infolettre qu'on envoie à chaque mois aux organismes municipaux de toutes sortes sur des questions d'actualité, donc, c'est un bon moyen de se tenir informé des nouveautés qui viennent du côté de Recyc-Québec, du côté du ministère, qui touche à la gestion des matières résiduelles. On met aussi de l'avant, dans ce bulletin-là, là, des bons coups, mais sinon, ça me ferait plaisir, là, d'échanger les coordonnées avec lui puis de m'assurer qu'il est inscrit à ce bulletin-là pour les prochains envois, là.

2840 **LE PRÉSIDENT :**

Et la couverture de Go Recycle, le programme Go Recycle, est-ce que ça couvre la totalité, 100 % du territoire québécois?

2845 **Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :**

Oui. Puis comme je le mentionnais, ils sont en déploiement. Donc, d'habitude, le plein déploiement d'un nouveau programme se fait sur une période de deux ans, mais quand il y a des demandes ponctuelles, ils doivent y répondre. Donc, c'est pour ça que je le mentionnais, là, que je les invitais à prendre contact avec eux. Ils pourront trouver -- ils pourront discuter, là, des modalités pour prévoir la récupération de ces appareils-là.

2850 **LE PRÉSIDENT :**

2855 Merci, Madame. Monsieur Renaud?

LE COMMISSAIRE :

Oui. Moi, ma question s'adresse à Monsieur Prévost. Je voulais savoir s'il y a des implications juridiques, là, qui -- au-delà, bon, de l'opportunité de faire une régie, là, au niveau opérationnel, on se retrouve avec trois administrations qui dépendent de lois différentes, là. On a une municipalité, on a la Nation Innu qui -- et puis on a la Nation Naskapi qui, elle, est assujettie -- qui fait partie des territoires conventionnés. Dans des cas, il y a des implications niveau fédéral. Est-ce que vous avez examiné ces questions-là? Est-ce que ça met à risque la possibilité de participer à des programmes d'une ou l'autre juridiction, là, que ce soit le Québec, que ce soit le fédéral, le fait que vous ayez une régie où les trois entités ont des statuts différents? Est-ce que c'est quelque chose qui devrait être examiné?

2865 **M. ROBERT PRÉVOST :**

2870 Pour l'instant, on n'a pas eu ce blocage-là. Comme je disais, on a une première ébauche d'entente qui est faite, on a fait rentrer une nouvelle avocate dans le dossier, là, pour nous aider à finaliser ça. Ma compréhension du dossier, il fallait faire l'entente de régie sous la loi du MAMH, là, pour respecter les dispositions légales -- à laquelle est tenue la Ville de Schefferville, donc, c'est pour ça qu'il faut le faire sous le MAMH, sous les lois du Québec. Mais du côté de Matimekush-Lac John, Kawawachikamach, il ne semble pas -- pour l'instant, il ne semble pas y avoir de problèmes sous le cadre légal qu'ils sont qui les empêcheraient de signer une entente de ce type-là sous les lois du MAMH, là.

2880 **LE COMMISSAIRE :**

Je vous remercie beaucoup.

2885 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, dites-nous de façon brève, Monsieur Prévost, quelles sont les étapes à venir dans cette nouvelle création?

2890 **M. ROBERT PRÉVOST :**

2895 Brièvement -- euh, bien, c'est ça, on a une deuxième avocate qui est en train de repasser le document, le premier document qui avait été fait préalablement, pour plus l'améliorer. Les trois communautés ont passé à travers -- en tout cas, la Ville de Schefferville, la Nation Naskapi, on a passé à travers l'entente, on avait des premiers commentaires. Ça fait qu'on va voir la version révisée, on va avoir d'autres commentaires, et on a deux séances de travail qu'on va organiser avec l'avocate en question pour finaliser le document. Puis, après ça, si les représentants -- on pourrait dire les représentants des trois communautés sont d'accord avec la version -- l'ébauche finale, ça va être déposé au Conseil de la Nation Naskapi, au Conseil de la Nation Matimekush-Lac John, et avec l'administrateur de Schefferville, pour une approbation finale des trois administrations, là.

2900 **LE PRÉSIDENT :**

2905 Et un peu dans la poursuite de la question de mon collègue Monsieur Renaud, est-ce que cette régie intermunicipale pourrait, a priori, être un avantage, ou être peut-être même, à l'inverse, un facteur limitant, dans le sens que, est-ce qu'une régie intermunicipale pourrait, par exemple -- de cette nature-là, pourrait se prévaloir d'un financement du fédéral, du provincial également, ou l'un exclurait l'autre? Donc, est-ce que ce serait vraiment avantageux, ou désavantageux? C'est un petit peu ça la question, pour le moment.

2910 **M. ROBERT PRÉVOST :**

Bien, c'est une question, là, c'est un bon drapeau rouge que vous levez. Par contre, ça ne semble pas -- en tout cas, pour la Nation Naskapi qui reçoit son financement du fédéral, de Services aux Autochtones Canada, à travers ses enveloppes régulières puis des enveloppes -- on pourrait dire

2915 *ad hoc* -- bien, des programmes de financement *ad hoc*, ça ne semble pas être une problématique.
Les fonctionnaires de Services aux Autochtones Canada sont avec nous dans le projet, là, puis ils
n'ont jamais levé le drapeau rouge. On pourrait vérifier avec eux. Je pense que c'est la même chose
pour Matimekush-Lac John, là. Je ne le croirais pas, mais merci de lever le drapeau rouge, parce
qu'on va regarder pour ne pas que ça -- pour ne pas que, des fois, il y ait -- qu'il y ait un problème
2920 puis qu'on le voie après coup, là.

LE PRÉSIDENT :

En fait, ce n'était pas du tout notre intention de lever un drapeau rouge, c'était juste pour
2925 comprendre un peu la mécanique.

Madame Langlois, est-ce que, dans un organisme qui demande un appui financier de votre
part, est-ce qu'il y a un critère d'exclusion si jamais cet organisme bénéficie d'un financement du
niveau fédéral, même si c'est pour un projet qui peut être légèrement différent de celui qui vous est
2930 soumis?

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

Non. Je vous dirais il n'y a pas de critères d'exclusion. Dans nos programmes, des fois, on va
2935 mettre un maximum de -- je vais vous donner un exemple, là, habituellement, dans nos programmes,
on va financer 70 % des demandes admissibles d'un projet. On peut aller jusqu'à 80 % de
financements qui viennent de sources gouvernementales ou publiques, donc, ça peut inclure d'autres
ministères et organismes du gouvernement du Québec, ça peut inclure le gouvernement fédéral.

Par contre, puis je le mentionnais d'entrée de jeu, pour le programme pour lequel on est en
2940 réflexion, on pense ne pas mettre de maximum, donc, que 100 % du financement d'un projet vienne
de source gouvernementale provinciale ou fédérale, là, justement pour répondre à leur réalité, là,
donc, il n'y a pas d'exclusion par rapport à ça, puis même, on est en train de proposer une formule
adaptée à ces communautés.

2945

LE PRÉSIDENT :

2950 Est-ce qu'il pourrait y avoir -- j'essaie de trouver le terme en français -- '*it's a matching fund*' -- un appariement de fonds, entre le provincial et le fédéral, ou pour le moment, ça -- est-ce que ça existe? Et si ça n'existe pas, est-ce que ça pourrait être envisagé?

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

2955 Ça pourrait être envisagé. Ça n'existe pas nécessairement. L'exemple que je vous donnais avec la Société du Plan Nord puis leur enveloppe d'opportunité, ça pourrait être quelque chose qui est fait, là, un projet qui est déposé ou -- je vais reprendre votre expression de '*matching funds*', là, où Recyc-Québec offre un financement, la Société du Plan Nord aussi, là, c'est des choses qui sont possibles dans leur enveloppe d'opportunité. Donc, nous, on serait ouvert à ce que ce soit un autre
2960 ministère ou organisme provincial ou fédéral, il n'y aurait pas -- ça arrive souvent, là, que dans les montages financiers des projets qu'on finance, on peut retrouver le ministère de l'Économie, Investissement Québec, ou des ministères fédéraux également, là.

LE PRÉSIDENT :

2965 Merci, Madame Langlois. Monsieur Renaud, est-ce que vous avez des questions? Non?

Alors, écoutez, ceci, pour nous, complèterais le thème 4 relatif à la création d'une structure officielle. J'aimerais savoir de la part de Madame Charland s'il y a des questions additionnelles que elle ou ses collègues voudraient soulever.

Mme NATHALIE CHARLAND :

Non, je crois que ça fait quand même le tour. Je vais juste vérifier avec Billy.

2975 Billy, Robert just exposed the project of creating the intercommunity of the Régie (*coupure sonore*), but the agreement that's being worked on right now for the three communities to work together in the management of residual waste. So, the questions turned around that, and the Commission was just trying to understand what was planned and what was the mechanics behind it, and if there was any disadvantages foreseen, which doesn't seem to be the case at this point, but

2980 other things could come up in the next few months. So, that wraps up sort of the conversation on that
subject. If you have anything to add, feel free to do so.

M. BILLY SHECANAPISH :

2985 I'm okay with everything, everything that was discussed. Thank you.

THÈME 3

2990 **LE FINANCEMENT POUR FACILITER UNE MEILLEURE GESTION
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

LE PRÉSIDENT :

2995 Thank you very much. Merci, Madame Charland.

Maintenant, pour aborder le dernier thème, qui touche le financement, bien qu'il ait été abordé
ce matin et un peu cet après-midi, dans le rapport que vous nous avez transmis, il n'y a rien qui
touche le financement. Donc, il m'est difficile de partir le bal ou la discussion avec un des points -- un
3000 des points que vous auriez pu soulever. Donc, je vous cède la parole, Monsieur Prévost,
Madame Charland, pour nous faire part de vos préoccupations ou de votre questionnement.

M. ROBERT PRÉVOST :

3005 Oui. Bon, le financement, oui, c'est ça, on l'avait mis dans l'ordre du jour, parce que, bon, c'est
une donnée qu'on -- c'est une variable qu'on ne peut pas contourner, là. Quand on parlait de la
ferraille, tout à l'heure, ça prend de l'argent, quand on parle de recyclage, ça prend de l'argent, c'est
tout le temps -- c'est souvent le financement, malheureusement, qui bloque.

3010 Je sais, je regarde, Monsieur Dionne n'est pas avec nous, mais je sais que, pour la Ville de
Schefferville, c'est un -- challenge -- un défi un peu plus important, parce que la Ville de Schefferville
reçoit -- Monsieur Dionne pourrait mieux en expliquer que moi, mais reçoit une partie de ses
enveloppes du MAMH, du ministère des Affaires municipales, et souvent, il est à court, là, il manque
d'accès d'enveloppes de financement, à ma compréhension, comparativement à la communauté Innu

3015 Matimekush-Lac John et de Kawawachikamach, où on a eu accès, au niveau des quatre, cinq dernières années, à du financement de Services aux Autochtones Canada, qui ont une initiative pour aider à la gestion de matières résiduelles qui était, à mon avis, très généreuse et très -- a beaucoup supporté nos actions. Ça fait qu'on a eu accès à ça de notre côté autochtone.

3020 Aussi, pour votre information, c'est sûr que là, vu qu'on a un écocentre, on essaie d'améliorer notre gestion de matières résiduelles, on s'améliore, mais en même temps, ça augmente les coûts d'opération, chaque coup qu'on rajoute une composante, parce que juste mettre des déchets dans un site d'enfouissement puis brûler, le coût est très minime, là. Chaque coup qu'on sort quelque chose, bien, ça coûte plus cher.

3025 La Nation Naskapi, avec son enveloppe d'opération qu'elle reçoit de Canada, elle a réussi, au cours des dernières années, de bonifier cette enveloppe-là, Canada a été quand même réceptif à ça, là, jusqu'à ce jour, mais c'est sûr, si on allait -- je reviens avec notre discussion d'incinérateur ou autre technologie qui coûterait cher, qui réduirait l'impact sur la santé publique des populations, réduirait les contaminants dans l'environnement, mais c'est sûr que le financement va sûrement être, à mon avis, un -- un '*bottleneck*', un goulot, à un certain moment, là. Ça fait que c'est pour ça qu'on l'avait amené, là.

3030 Dans les solutions potentielles, c'est sûr, je -- à mon avis, il y a deux solutions là-dedans. C'est une meilleure aide des gouvernements, autant fédéral que provincial. On a aussi le -- je crois, là, à titre personnel, là, qu'il y a aussi le principe d'utilisateur-payeur, aussi, qui est à mettre un peu plus de l'avant, aussi.

LE PRÉSIDENT :

3040 Ah! Bon. Excusez-moi, Monsieur Prévost. Je ne pensais pas que vous aviez fini.

M. ROBERT PRÉVOST :

3045 Excusez-moi, je vous ai fini ça comme ça, là. Oui, c'était tout ce que...

LE PRÉSIDENT :

3050 C'est bon. C'est bon. Il n'y a pas de problème. Dites-moi -- donc, je comprends que s'il n'y avait pas l'hypothèse d'un incinérateur -- mais, je veux juste comprendre deux choses : un, dans le dossier que vous nous aviez déposé, vous avez mis « *Demande pour l'incinérateur retirée* ».

M. ROBERT PRÉVOST :

3055 Ah! Non, mais -- dans le dossier, c'était la demande du certificat d'autorisation pour l'incinérateur artisanal. Comme nous ont dit les collègues du ministère de l'Environnement, on voulait faire l'incinérateur fermé...

LE PRÉSIDENT :

3060 OK.

M. ROBERT PRÉVOST :

3065 ... lequel, avec les données, ce que je comprends, là, ce qu'il nous a expliqué selon les données du fédéral au Nunavut que c'était une mauvaise idée, tu sais, qu'il n'y avait pas de gains, et même que -- j'ai cru comprendre que ça pourrait avoir des impacts négatifs, là. Ça fait que ça, ça avait été -- cette option-là qui était regardée a été mise de côté, et là, on est à la recherche, là, d'autres solutions, là, faisables, puis on a de la misère à en trouver, là. Je comprends qu'il y avait
3070 (*coupure sonore*).

LE PRÉSIDENT :

3075 Donc, si je vous résume bien, outre Schefferville qui pourrait avoir des besoins financiers spécifiques -- d'ailleurs, Monsieur Dionne a levé la main. Probablement il va nous en faire part dans quelques instants -- pour les Naskapis, pour les Innus, globalement, au plan financier, vous considérez que, avec les programmes existants, ça pourrait fonctionner?

M. ROBERT PRÉVOST :

3080

Bien, je ne veux pas parler au nom des Innus de Matimekush-Lac John, parce qu'eux autres sont sous une réserve, sont sous la loi indienne, donc, je ne suis pas spécialiste de ce type d'administration là, mais dans le monde des conventionnés -- en tout cas, dans le monde des -- même là, dans le monde conventionné, c'est différent, Inuits, Cris, Naskapis. Inuits sont sous le

3085

ministère des Affaires municipales, ce qui n'est pas le cas des Naskapis et des Cris, là, ça fait qu'il y a déjà des -- il y a même des distinctions dans le monde conventionné, mais dans le monde Naskapi, la Nation Naskapi a une entente quinquennale avec Canada pour ses budgets d'opération maintenance, qui inclut l'ensemble des services publics qu'elle donne à ses citoyens, incluant la gestion des matières résiduelles, et la Nation Naskapi a une ligne budgétaire, une enveloppe pour la gestion des

3090

matières résiduelles.

À ce jour, Canada a été en mesure de donner à la Nation Naskapi le financement nécessaire à opérer la gestion des matières résiduelles comme on le fait, là, jusqu'à ce jour. Est-ce que, à un moment donné -- je redonne l'hypothèse d'un incinérateur ou l'hypothèse qu'on recycle plus et les

3095

coûts augmentent et augmentent, disons que les coûts doublent, demain, parce qu'on améliore le système, est-ce que Canada va être prêt à doubler l'enveloppe de financement des Naskapis pour ça? Ça, je ne peux pas le dire. C'est négocié chaque cinq ans, puis c'est au bon vouloir du gouvernement canadien. Ça fait que, pour l'instant, ça va bien entre les Naskapis puis le gouvernement du Canada.

3100

LE PRÉSIDENT :

Merci. Monsieur Dionne, à vous la parole.

3105

M. JEAN DIONNE :

Oui. Bonjour. Bien, simplement pour mettre en relief la situation de Schefferville comme municipalité, Schefferville est une municipalité où les infrastructures n'ont pas été renouvelées depuis plus de 35 ans, qui est en voie de renouvellement de ses infrastructures, mais à un coût fort

3110

important, puis qui n'a pas le potentiel fiscal pour réaliser ça sans aide additionnelle.

Outre les besoins de base qui existaient il y a -- pas de base, mais les besoins en eau potable, traitement d'eaux usées ou entretien des rues, bien, s'ajoutent des nouveaux besoins, comme, par

3115 exemple, une gestion durable, là, des matières résiduelles, et, encore là, ça nécessite des investissements qu'on n'est pas en mesure de faire. Actuellement, on est sous une forme de financement 40-40 Kawawa, Innus, 20 Schefferville. Mais c'est 20 %, dans le fond, quand il s'agit d'immobilisations, qui sont imputables directement au compte de taxes, qu'on n'est pas capable de faire.

3120 Jusqu'à maintenant, les investissements ont été quand même de l'ordre de -- d'un ordre relativement modeste, et certaines subventions *ad hoc* qu'on peut trouver ici et là, mais on n'est pas dans un cadre financier où on pourrait penser à des investissements majeurs, là, sans un financement qui l'accompagne. Ça, c'est -- il y a une question de financement très claire, là, pour la Ville de Schefferville, là, qui, elle, n'a pas accès aux sources de financement des deux communautés.

3125 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Mais si nous ciblons, maintenant, la gestion des matières résiduelles, si j'ai bien compris, le pourcentage qui incombe...

3130 **M. JEAN DIONNE :**

Est de 20 %.

3135 **LE PRÉSIDENT :**

... à Schefferville est de 20 %? Est-ce que ce 20 % risque d'être modifié dans le futur...

3140 **M. JEAN DIONNE :**

Non.

LE PRÉSIDENT :

3145 ... à cause d'une nouvelle façon de gérer les matières résiduelles?

M. JEAN DIONNE :

3150 Non. Par contre, tu sais, il s'est fait beaucoup de travail en gestion -- moi, je suis assez
nouveau dans le poste, là, mais ce que je constate, c'est qu'il s'est fait un énorme travail en gestion
des matières résiduelles, mais en termes d'immobilisations, ce n'est peut-être pas les plus grandes
immobilisations ou les plus grands investissements qui ont été faits jusqu'à maintenant. C'était des
investissements importants, mais -- puis quand on va arriver dans des situations comme disposer de
3155 la ferraille, régler le problème du brûlage et des campagnes de mise en place de collecte sélective,
sans un cadre financier précis, ça va être extrêmement difficile pour Schefferville, là, d'arriver à
contribuer de sa quote-part, là. Il y a besoin d'avoir une réflexion de financement à ce niveau-là.

LE PRÉSIDENT :

3160 Est-ce qu'elle a déjà été entreprise?

M. JEAN DIONNE :

3165 Bien, c'est-à-dire, oui et non. Si on le regarde de façon globale, là, moi, la discussion à laquelle
j'assiste aujourd'hui, ça me dit qu'il faut qu'il y ait un chapitre « *Matières résiduelles* ». Schefferville
est une ville où il n'y a pas eu d'investissements depuis 40 ans. Donc, il y a une usine de traitement
des eaux usées inopérante, une usine de traitement d'eau potable qui est à la fin de sa vie utile, des
rues qui doivent être refaites au complet, puis un potentiel fiscal extrêmement limité. Et là, suite à
l'atelier, bien, j'ajoute des devoirs au niveau de la gestion de matières résiduelles qui vont être à
3170 prévoir dans les prochaines années. Alors, tout ça, ça s'ajoute à ce qui doit investi, là, si on veut
quelque chose de viable, là, à Schefferville. Alors, c'est une grande, grande problématique.

On a déjà mis des chiffres sur les rues, sur l'eau potable, l'eau usée, renouvellement des
conduites; là, il va falloir ajouter des chiffres sur -- bien, en tout cas, une appréciation de la situation
3175 d'un point de vue financier, sur la participation, avec les deux autres communautés, à la mise en place
de bonnes infrastructures de gestion des matières résiduelles, là.

Mais juste pour vous donner une idée, là, sans tenir compte des besoins en termes de gestion
de matières résiduelles, si je faisais tout ce qu'il y a à faire pour les rues, l'aqueduc, les égouts, dans
3180 le cadre des programmes actuels, c'est plus que doubler le compte de taxes, ça fait que c'est

impensable, là. C'est strictement impensable. Donc -- et on y rajoute la gestion des matières résiduelles.

LE PRÉSIDENT :

3185

Monsieur Renaud?

LE COMMISSAIRE :

3190

On a parlé, ce matin, Monsieur Dionne, d'autres formes de financement, là. On a parlé d'utilisateur-payeur, d'écotaxe. On nous a dit que, là, il y avait des frais, maintenant, qui étaient demandés à l'écocentre, et on parle aussi de la modernisation de la collecte sélective qui pourrait permettre, là, que tous les coûts soient remboursés. Est-ce que vous considérez que ces options-là sont viables, dans le contexte de Schefferville?

3195

M. JEAN DIONNE :

3200

Oui. Bien, pour ce qui est des frais à l'écocentre, les -- pas les résidents, mais les entreprises de Schefferville sont déjà tarifées. Donc, ça, c'est déjà quelque chose qui est en place. Je vous avoue qu'on a des difficultés avec un certain nombre d'entrepreneurs de Schefferville, là. C'est à nous à le régler, mais ce n'est pas quelque chose qui est acquis. On a des gens -- propriétaires importants de Schefferville, là, qui contestent cette façon-là, mais disons que c'est -- la balle est un petit peu dans notre camp, là. Il y a une problématique, mais bon, il y a une structure tarifaire, puis il y a des règles à appliquer, puis on a des entreprises récalcitrantes, ça, c'est -- bon, le financement, du côté des communautés, bien, se fait par les communautés, alors que nous, c'est nos citoyens corporatifs payeurs de taxes. Ça, c'est un premier problème.

3205

3210

Pour ce qui est de collecte sélective utilisateur-payeur, moi, je pense que c'est tout des choses qu'il faut faire. C'est clair. C'est une direction à prendre. Maintenant, il y a énormément de travail, là. Je veux dire, c'est un changement par rapport à la situation actuelle, là, à Schefferville, Matimekush-Lac John et Kawawa qui est énorme, là. Robert a plus d'expérience que moi, mais d'après moi, il y a beaucoup, beaucoup, beaucoup de travail en termes de préparation, de sensibilisation, mise en place des règlements, de surveillance. Tout ça est faisable, mais c'est un vaste projet, là.

3215 **LE COMMISSAIRE :**

Je vous remercie beaucoup, Monsieur Dionne.

3220 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Dionne. Soit dit en passant, vous avez un fond d'écran qui va très bien avec la température aujourd'hui à Montréal. Et, écoutez, pour nous, ça complète les quatre thèmes. Donc, j'aimerais céder la parole à Madame Charland, Monsieur Prévost, si vous souhaitez ajouter d'autres points ou apporter des points de clarification que vous souhaiteriez aux points déjà discutés avant de clore la réunion.

3225
Donc, à vous la parole, Madame Charland, et ensuite, Monsieur Prévost.

3230 **Mme NATHALIE CHARLAND :**

Oui. Merci beaucoup. Alors, moi, je n'ai rien à rajouter. Je pense que le volet financement a été discuté, là, tout au cours de la journée, donc, on a déjà soulevé tous ces points-là, donc, je ne vois pas -- je ne pense pas que je vais faire de résumé anglophone pour cette partie-là.

3235 But, Billy, we're just about to close the meeting. If there is anything else you want to add -- we just discussed the financing, funding, access to different types of funds which we discussed earlier in the day. If you have anything to add, please feel free to raise your hand.

3240 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Alors, Monsieur Prévost?

M. ROBERT PRÉVOST :

3245 C'est bon pour moi.

LE PRÉSIDENT :

(Coupure sonore). Très bien.

3250 **M. ROBERT PRÉVOST :**

Merci pour votre temps, puis merci aux gens de Recyc-Québec puis le ministère de l'Environnement, là. Je trouve que ç'a été très pratique, et il y a eu beaucoup de -- beaucoup d'idées et de directions qu'on pourrait prendre, là, ça fait que j'ai trouvé que ça va nous -- cette journée va avoir été très utile pour nous, puis on espère continuer nos discussions avec les gens de Recyc-Québec puis du ministère de l'Environnement.

3255 **LE PRÉSIDENT :**

3260 Très bien. Monsieur Dionne, avant que je dise le dernier mot, vous avez levé la main; est-ce que c'était la main oubliée de tout à l'heure, ou vous voulez intervenir de nouveau?

M. JEAN DIONNE :

3265 Je viens de la baisser.

LE PRÉSIDENT :

(Coupure sonore) la réponse.

3270

M. JEAN DIONNE :

Merci. Merci.

3275

MOT DE LA FIN

LE PRÉSIDENT :

3280

Merci. Alors, écoutez, un grand merci à tout le monde, aux porte-parole des différents ministères et de Recyc-Québec, à toute l'équipe technique. Nous, bien sûr, nous allons poursuivre les échanges avec vous pour notre analyse, éventuellement, pour la rédaction de notre rapport.

3285 Je rappelle que, demain, nous siégeront avec la Commission consultative de l'environnement
Kativik. Nous allons siéger -- nous avons deux séances demain, une en avant-midi, une en après-
midi, et une autre jeudi matin.

3290 Sur ce, merci de votre participation, et merci pour votre contribution à cette journée que je
trouve particulièrement fructueuse. Bonne fin d'après-midi à tout le monde.

SÉANCE AJOURNÉE AU 9 JUIN 2021 À 9 h

3295

Je soussignée, LOUISE ANNE CEGELSKI, sténographe officielle bilingue, certifie sous mon
serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de
l'audience entendue via webdiffusion vidéo, le tout conformément à la loi.

3300 I, the undersigned, LOUISE ANNE CEGELSKI, bilingual official court reporter, hereby certify
that the foregoing pages are and contain a true and accurate transcript of the session heard via video
webcast, the whole in accordance with the law.

3305 ET J'AI SIGNÉ / AND I HAVE SIGNED :

(s) Louise Anne Cegelski

Louise Anne Cegelski, s.o. / O.C.R.